

1042

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES**

DIPLOME DE CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE

MEMOIRE D'ETUDE

***Bibliothèques municipales et public étudiant
Reflexions sur le futur équipement central
de la Bibliothèque municipale de Rennes***

Olivier MICHAUD

Sous la direction de
Bertrand CALENGE

Institut National de Formation des Bibliothécaires

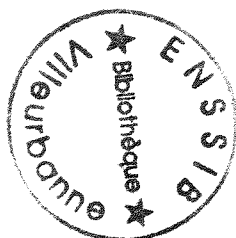
1995

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES**

DIPLOME DE CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE

MEMOIRE D'ETUDE

***Bibliothèques municipales et public étudiant
Reflexions sur le futur équipement central
de la Bibliothèque municipale de Rennes***



Olivier MICHAUD

Sous la direction de
Bertrand CALENGE

Institut National de Formation des Bibliothécaires

Stage réalisé à la Bibliothèque municipale de Rennes
sous la responsabilité de
Yannick NEXON

1995
DCB
17

1995

Merci à Marie-Thérèse Pouillias et Yannick Nexon pour la qualité de leur accueil et l'intérêt qu'ils ont bien voulu porter à cette recherche.

Merci pour leur disponibilité aux bibliothécaires qui ont accepté de consacrer de leur temps et de leur attention pour la réalisation des entretiens.

Merci à France, pour sa patience, et à Gabrielle, pour sa gaieté.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|--------|
| INTRODUCTION | page 1 |
| Chapitre 1 : CONNAISSANCE DU PUBLIC ETUDIANT | 4 |
| 1.1 – QUELLE DEFINITION ? | 4 |
| 1.1.1 – Trois approches possibles | 4 |
| 1.1.2 – Le contingent le plus nombreux : les "premiers cycle" et assimilés | 5 |
| 1.2 – ABSENCE D'ETUDES SUR LE SUJET | 6 |
| 1.2.1 – Existence d'études sur la question étudiante | 6 |
| 1.2.2 – Manque de données sur la question de l'utilisation des B.M. | 7 |
| 1.3 – LES ETUDIANTS DANS LA BIBLIOTHEQUE | 8 |
| 1.3.1 – Un phénomène largement attribué aux étudiants : la saturation des espaces de travail | 8 |
| 1.3.2 – Etudiants et lecture publique | 9 |
| 1.3.3 – La cohabitation avec les autres publics | 11 |
| 1.4 – LES ETUDIANTS ET LEUR IMAGE | 11 |
| 1.4.1 – Le rapport des étudiants aux livres et aux bibliothèques : quelques chiffres | 12 |
| 1.4.2 – Motivations et portrait moral | 13 |
| 1.4.3 – A la source du problème : un ensemble de pratiques spécifiques | 15 |
| 1.5 – LES ETUDIANTS RENNAIS ET LEURS BIBLIOTHEQUES | 18 |
| 1.5.1 – La présence étudiante | 18 |
| 1.5.2 – Les ressources documentaires universitaires | 19 |
| 1.6 – LES ETUDIANTS RENNAIS ET LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE | 20 |
| 1.6.1 – Etat des lieux | 20 |
| 1.6.2 – Les lecteurs étudiants à la section d'étude | 21 |

| | |
|---|----|
| 2.1 – L'AVIS DES PROFESSIONNELS | 23 |
| 2.1.1 – Des réponses variées | 23 |
| 2.1.2 – Un relatif consensus | 24 |
| 2.2 – UNE DIMENSION POLITIQUE | 24 |
| 2.2.1 – La place de la bibliothèque dans la cité | 25 |
| 2.2.2 – Le poids des étudiants dans la ville | 26 |
| 2.3 – QUELLE OFFRE DOCUMENTAIRE POUR LES ETUDIANTS ? | 27 |
| 2.3.1 – Une offre généraliste | 28 |
| 2.3.2 – Ne répondre qu'indirectement à la demande étudiante | 29 |
| 2.3.3 – Inciter à une modification des comportements de lecture | 30 |
| 2.4 – QUELLE OFFRE DE SERVICE POUR LES ETUDIANTS ? | 31 |
| 2.4.1 – Des services destinés à tous les publics | 31 |
| 2.4.2 – Les technologies nouvelles | 33 |
| 2.4.3 – Accueil et formation | 34 |
| 2.5 – OFFRE DE SURFACE ET FREQUENTATION | 34 |
| 2.5.1 – La fréquentation | 35 |
| 2.5.2 – Importance des facteurs historiques et géographiques | 35 |
| 2.6 – LES B.M. ET LES B.U. | 37 |
| 2.6.1 – Missions et compétences | 37 |
| 2.6.2 – Les voies de la collaboration | 38 |
| Chapitre 3 : QUELLE POLITIQUE POUR LE NEC ? | 40 |
| 3.1 – UN PAYSAGE DOCUMENTAIRE COHERENT | 40 |
| 3.1.1 – Les composantes du NEC | 40 |
| 3.1.2 – Le NEC et le réseau de lecture publique | 41 |
| 3.1.3 – Le NEC et les autres bibliothèques | |

| | |
|--|----------------|
| 3.2 – IMAGES ET USAGES DU NEC | page 43 |
| 3.2.1 – L'image | 43 |
| 3.2.2 – La place du grand public | 45 |
| 3.2.3 – Circulation des documents et appropriation des espaces | 48 |
| | |
| 3.3 – LISIBILITE DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE | 50 |
| 3.3.1 – L'homogénéité de l'offre documentaire | 50 |
| 3.3.2 – Présentation et classement | 53 |
| 3.3.3 – Une politique documentaire clairement définie et largement assumée | 55 |
| | |
| 3.4 – L'OFFRE DE SERVICES ET L'OFFRE D'ESPACE | 57 |
| 3.4.1 – Une offre de services indissociable de l'offre d'espace | 57 |
| 3.4.2 – Principes d'organisation de l'offre de services | 58 |
| | |
| 3.5 – LA PLACE DES ETUDIANTS | 59 |
| | |
| CONCLUSION | 61 |
| | |
| BIBLIOGRAPHIE | 63 |
| | |
| Annexe 1 : LISTE DES PERSONNES INTERROGEEES | 66 |
| Annexe 2 : PLANS DU NOUVEL EQUIPEMENT CULTUREL | 68 |

INTRODUCTION

– Le futur site central de la Bibliothèque municipale de Rennes

L'ouverture d'un Nouvel Equipement Culturel, provisoirement désigné de ses initiales NEC, est programmée à Rennes pour l'an 2000. Cet établissement monumental, projet phare de l'actuel mandat municipal, réunira dans le centre de la ville trois structures jusqu'alors complètement distinctes : Le Musée de Bretagne, le Centre de Culture Scientifique et Technique, et le site central de la Bibliothèque municipale.

Le projet est largement avancé, puisque les options architecturales fondamentales sont arrêtées et l'avant-projet sommaire achevé (maître d'oeuvre : C. de Portzamparc). Mais des choix importants concernant le fonctionnement de la Bibliothèque, son positionnement dans le paysage documentaire de la ville ou les prestations proposées ne sont définis que dans leurs grandes lignes, et restent à affiner. On se trouve donc dans une phase cruciale de réflexion sur les missions, de mise en correspondance des objectifs et des moyens, de recherche des solutions d'organisation les plus adéquates.

– La question étudiante

Le champs comme le moment sont intéressants pour observer le traitement réservé à une question qui concerne l'ensemble de la profession : celle du poids de la lecture étudiante dans les bibliothèques municipales.

Le "problème étudiant" paraît en effet préoccuper un nombre important de bibliothécaires, et les prises de position sur ce sujet se font nombreuses, attribuant à l'invasion étudiante tous les maux de la lecture publique, stigmatisant les carences des structures documentaires universitaires ou faisant simplement le constat de la nécessité d'une adaptation des bibliothèques à l'accroissement des effectifs étudiants.

La question suscite d'autant plus d'intérêt que l'augmentation de cette population, en hausse pour des raisons démographiques et d'élévation du niveau d'étude, est indissociable du phénomène de délocalisation des enseignements sur

l'ensemble du territoire. Ce sont toutes les bibliothèques des villes moyennes qui se trouvent désormais concernées, et non plus seulement celles des grands centres universitaires.

Problématique – annonce du plan

Le sujet étant vaste, il convient d'en réduire l'angle d'approche pour aboutir à la problématique suivante :

Quelle offre documentaire et de services pourra contribuer à permettre à la Bibliothèque municipale de Rennes, dans le cadre de la mise en place d'un nouvel équipement central, de garder la maîtrise de l'équilibre entre sa vocation de lecture publique et la demande des usagers étudiants ?

L'objectif de l'étude est le rappel des enjeux et l'exposition des différentes logiques susceptibles d'être mises en oeuvre.

Une première étape préalable aura pour objet une présentation plus précise de ceux que les bibliothécaires désignent (parfois trop vite ?) sous l'appellation générique d'étudiants : qui sont-ils ? quels sont leurs besoins et leurs pratiques ? quelle place tiennent-ils dans le fonctionnement quotidien des bibliothèques municipales ?

Une seconde étape préalable consistera en un tour d'horizon des avis et préconisations d'un large échantillon de professionnels, consultés sur la question de la gamme des prestations devant être proposées aux étudiants par les bibliothèques municipales.

Le sujet a été restreint au cas des villes de province hôtes de délocalisations universitaires ou sièges d'universités de plein exercice.

Méthodologie

Sans que soit négligée l'exploitation des données statistiques, enquêtes et études disponibles sur le sujet, ce travail est basé essentiellement sur une série d'entretiens accordés par 43 professionnels :

– 20 conservateurs, bibliothécaires, assistants de conservation ou agents du patrimoine exerçant à la Bibliothèque municipale de Rennes (entrevues) ;

- 20 conservateurs exerçant des fonctions de direction dans 17 bibliothèques municipales (entretiens téléphoniques) ;
- 3 conservateurs en poste dans des bibliothèques universitaires de Rennes (entrevues ou entretiens téléphoniques).

Chaque entretien, d'une durée moyenne de 45 mn à 1 h, s'est déroulé en deux parties :

- partie commune à tous les entretiens : "quelle gamme de prestations une bibliothèque municipale doit-elle proposer aux étudiants ?" : série de questions ouvertes sur l'offre documentaire (supports, niveaux, domaines...) ; l'offre d'espaces (pour la consultation, le travail individuel, le travail collectif...) ; l'offre de services (à partir d'une typologie des services par nature...) ; l'opportunité des segmentations par types de public, d'espaces ou de collections ; les formes de collaboration souhaitables entre B.M. et B.U. ;

- partie spécifique pour le personnel de la B.M. de Rennes : "le Nouvel Equipement Culturel et son public ?" : série de questions ouvertes sur le public du NEC (pratiques, motivations, origine...) ; la place de la lecture de proximité dans le NEC et dans le reste du réseau ; les conditions de réussite du NEC (atouts et inconvénients, chances et risques...) ;

- partie spécifique pour les responsables de bibliothèques universitaires : "présentation de l'établissement" : série de questions sur les collections (domaines documentaires couverts) ; les publics desservis ; les indicateurs d'activité ; la nature des services proposés ;

- Partie spécifique pour les responsables de bibliothèques municipales : "l'établissement et le public étudiant" : série de questions ouvertes sur l'importance des étudiants dans le public ; les indicateurs statistiques disponibles ; les pratiques des lecteurs étudiants et leur éventuelle évolution ; la connaissance par les bibliothécaires de l'enseignement supérieur dans leur ville.

Chaque entretien s'est terminé par une question ouverte sur la fréquentation par le public étudiant des structures de lecture publique.

Chapitre 1 : CONNAISSANCE DU PUBLIC ETUDIANT

Qui sont les lecteurs étudiants fréquentant les bibliothèques municipales ? Qu'est-il possible de savoir de leur nombre, de leurs motivations et de leurs pratiques ? Peut-on tirer des conclusions de portée générale, ou chaque établissement doit-il être observé comme un cas particulier ? Après une présentation d'éléments intéressant l'ensemble des bibliothèques françaises, on s'attachera plus spécialement à considérer la situation rennaise.

1.1 – QUELLE DEFINITION ?

L'expression "public étudiant" a volontairement été employée sans précision en début d'entretien. Plusieurs interlocuteurs ont réagi en demandant ou en proposant une définition plus fine du sujet. Est-ce l'inscription à l'université, ou bien l'âge, la catégorie socioprofessionnelle déclarée, le rapport au milieu enseignant, ou encore un certain mode d'utilisation de la bibliothèque, qui caractérisent l'étudiant ? trois définitions se dessinent.

1.1.1 – Trois approches possibles

P. Brugnot (Chambéry) utilise l'expression "jeunes étudiants" pour désigner collégiens et lycéens, et elle n'est pas la seule à évoquer une assimilation possible de ces scolaires au public des étudiants de premier cycle. Tous présentent la caractéristique d'une même relation au savoir. M.-L. Poupard (Rennes, annexe du Triangle) base sa définition sur une démarche d'"apprenant", longue phase commençant au niveau du lycée pour se poursuivre jusqu'à la licence, pendant laquelle les utilisateurs de la bibliothèque travaillent à acquérir les moyens d'une autonomie par rapport aux ressources documentaires. Il ne s'agit guère alors d'approfondir la connaissance de tel ou tel sujet, mais plutôt d'en appréhender rapidement les différentes facettes, tout en s'initiant aux méthodes, à l'esprit et aux outils de la recherche. On peut considérer qu'appartiennent également à ce public les nombreux adultes actifs ou inactifs fréquentant les bibliothèques à des fins de remise à niveau scolaire ou universitaire, et ceux qui préparent un concours et sont à ce titre demandeurs d'une méthodologie ou d'une culture dans un domaine donné.

M. Cousin (Aix) note que les étudiants ne constituent pas "un public pur", car une certaine proportion du public "consomme" à la façon des étudiants sans

en avoir le statut. De même, A. Marcetteau (Nantes) préfère ne pas dissocier le public des chercheurs, au sens large, du public étudiant. Pour l'une et l'autre, l'étudiant se caractérise d'abord par des comportements, un mode particulier, intensif et régulier, d'appropriation des espaces et des collections de la bibliothèque.

La notion de "public étudiant" désigne pour le plus grand nombre cette fraction des utilisateurs qui justifient d'une inscription à l'université. Mais les étudiants n'ont pas pour autant la qualité d'un "groupe social homogène, indépendant et intégré", qu'on leur refusait déjà avant 1968 ¹ ! E. Heranz (Valence) souligne les distinctions entre les besoins et les pratiques des étudiants de premier et de deuxième cycle. Une autre distinction est établie par plusieurs bibliothécaires spécialisées dans la conservation, entre ceux pour qui le fonds de l'établissement constitue un objet d'étude, et ceux qui utilisent la bibliothèque comme un simple centre de ressources documentaires.

1.1.2 – Le contingent le plus nombreux : les "premiers cycle" et assimilés

En dépit de l'intérêt que leur portent les professionnels exerçant dans les sections patrimoniales, les étudiants, de troisième cycle le plus souvent, qui réalisent une recherche à partir d'un document du fonds, contribuant ainsi à sa valorisation et à son enrichissement, ont été écartés de notre étude en raison de leur petit nombre et de la particularité de l'accueil qui leur est prodigué.

Notre attention se portera en conséquence sur les utilisateurs de la bibliothèque municipale en tant que fournisseur institutionnel de documentation, d'espaces de travail, et de services. On verra que les étudiants de premier cycle constituent le plus nombreux des sous-ensembles identifiables au sein de ce public. Sont également concernés par l'étude tous les publics partageant avec les étudiants leur mode caractéristique d'usage de la bibliothèque, et qu'il n'est pas possible de dissocier de ceux-ci dans les nombreux établissements où la justification de la catégorie socioprofessionnelle n'est pas nécessaire pour la consultation.

¹ P. Bourdieu ; J.-C. Passeron. *Les héritiers : les étudiants et la culture*. Paris : Minuit, 1964.

1.2 – ABSENCE D'ETUDES SUR LE SUJET

Si les travaux concernant le rapport que les étudiants entretiennent avec le livre se multiplient depuis quelques années, les informations portant sur leur utilisation des bibliothèques municipales restent trop rares et disparates pour une approche rigoureuse du sujet.

1.2.1 – Existence d'études sur la question étudiante

Une mission "lecture étudiante" a été mise en place en 1991 par la Direction de la Programmation et du Développement Universitaire (Sous-Direction des Bibliothèques) au Ministère de l'Education Nationale. Sous l'impulsion de cette mission ont été organisées diverses rencontres et enquêtes, dont il est rendu compte dans *Les étudiants et la lecture*, ouvrage collectif publié en 1993 sous la direction d'E. Fraisse². L'examen de la table des matières illustre la diversité des approches, regroupées en trois grandes rubriques : *approches sociologiques ; lectures, pédagogie et autoformation ; étudiants, offre et objets de lecture*.

Ce livre propose directement ou indirectement plusieurs pistes de lectures complémentaires, citant des auteurs (F. De Singly, M. Poulain, etc.) et des publications (*Bulletin des bibliothèques de France, Cahiers de l'économie du livre*, etc.) intéressés par le sujet. Une bibliographie importante est présentée, qui sera utilement complétée par celle figurant dans *L'appétit vient en lisant*³, plus récemment paru sur le même sujet.

Ces ouvrages s'appuient entre autres sur un petit nombre d'enquêtes dont la plus importante est celle réalisée en 1992 sur l'initiative du Ministère de l'Education Nationale par SCP-Communication (*Les étudiants et la lecture, signalétique, filières, comportements*⁴). Ils apportent nombre d'informations extrêmement pertinentes pour une compréhension de la question de la lecture

² E. Fraisse (dir.). *Les étudiants et la lecture*. Paris : Presses universitaires de France, 1993.

³ J.-C. Roda. *L'appétit vient en lisant*. La Garde : Coralie, 1995.

⁴ SCP-Communication ; Ministère de l'Education Nationale et de la Culture ; Le Monde. *Les étudiants et la lecture, signalétique, filières, comportements*. Maisons-Alfort : SCP-Communication, 1992.

Présentation dans :

G. Courtois. Les étudiants en mal de lecture. *Le Monde*, 28 janvier 1993.

et dans :

E. Fraisse. L'université au miroir de la lecture. *Esprit*, 1993, n° 8-9.

étudiante en général, mais on peut regretter qu'ils ne s'attachent pas précisément au rapport des étudiants aux bibliothèques municipales.

1.2.2 – Manque de données sur la question de l'utilisation des B.M.

Diverses raisons expliquent le manque de données chiffrées concernant le comportement des publics étudiants dans les bibliothèques municipales. Beaucoup de sections d'étude ne sont pas encore informatisées, parce que pratiquant peu de prêts, proposant peu de documents en libre accès ou n'imposant pas une inscription à leurs utilisateurs. Dans d'autres établissements, l'informatisation est trop récente pour qu'on ait pris le temps d'une exploitation approfondie des modules statistiques. Ailleurs, les bibliothécaires ont choisi de faire porter leur attention sur d'autres catégories de public.

Les données chiffrées les plus couramment disponibles portent sur le nombre des étudiants inscrits. Encore ces éléments sont-ils à manipuler avec les plus grandes précautions car ils ne sont pas homogènes, la définition du lecteur étudiant variant d'un établissement à l'autre : ainsi distingue-t-on à Rennes les "Scolaires-Terminales" des "Etudiants", tandis qu'à Grenoble sont réunis dans la même catégorie tous les "Etudiants de plus de 16 ans". La Bibliothèque municipale de Dijon remporte la palme de la précision, avec pas moins de 14 catégories socioprofessionnelles correspondant aux diverses filières universitaires, plus 3 CSP pour les lycéens et 4 pour les élèves de l'enseignement primaire.

La rareté des informations disponibles rend encore plus précieuses les quelques études réalisées. Quelques unes des bibliothèques contactées dans le cadre de notre recherche ont communiqué des résultats d'enquêtes de portée générale, mais d'où il a été possible d'extraire des données concernant le public étudiant. Il s'agit d'une enquête auprès des utilisateurs de la section étude de Grenoble ; d'une enquête auprès des utilisateurs du réseau BRISE à Saint-Etienne ; d'une série de travaux concernant les publics des bibliothèques de Rennes ; d'une étude concernant le public de la médiathèque de Nantes.

Signalons enfin que, dans leur majorité, les responsables de bibliothèques interrogés disent avoir une idée relativement précise des effectifs et des champs d'études représentés dans les universités des villes où ils exercent, mais qu'il n'en connaissent qu'approximativement le détail des filières et des niveaux.

1.3 – LES ETUDIANTS DANS LA BIBLIOTHEQUE

Combien "pèsent" réellement les étudiants dans la vie d'une bibliothèque ? Il s'agit ici de faire parler les chiffres disponibles à propos de la fréquentation par les étudiants des différents services proposés par les bibliothèques municipales, et d'écouter aussi les déclarations des professionnels, notamment à propos de la délicate question de la cohabitation des publics.

1.3.1 – Un phénomène largement attribué aux étudiants : la saturation des espaces de travail

Dans la plupart des villes universitaires, les étudiants constituent une part importante du public des bibliothèques municipales. A Tours, les 4.000 étudiants inscrits représentent 28,5 % de l'ensemble des utilisateurs ; à Grenoble, 7.900 étudiants représentent 33 % de l'ensemble ; à Poitiers, 12.000 étudiants représentent 60 % de l'ensemble ! Rappelons que les élèves et étudiants ne comptent que pour 7,88 % de la population nationale de plus de 15 ans.

Le rapport numérique étudiants/reste du public s'accroît encore dès qu'on s'attache à l'inscription dans les sites "centraux" ou "d'étude" (définis par opposition aux structures de lecture de proximité, dotés de fonds plus réduits et mettant à disposition moins d'espaces de travail). Ainsi, si on garde l'exemple de Tours, la représentation étudiante passe ainsi de 28,5 % pour l'ensemble du réseau à 32,5 % pour la centrale. A Grenoble, 54,5 % des étudiants inscrits ne fréquentent que la centrale.

Le choix d'un site d'inscription n'est significatif que d'une démarche et – on peut le supposer – d'une attente. Plus révélateurs sont les indicateurs de fréquentation de tel ou tel espace. Les chiffres sont impressionnants : à Chambéry, le pourcentage d'étudiants dans la salle de travail est évalué à 50 % ; à Nantes, à 68 %. A. Markiewicz (Nancy) estime que les étudiants représentent 40 % du public inscrit à la médiathèque, 60 % du public inscrit à la section étude, et 80 % du public occupant les espaces dans cette section. Lors de l'enquête réalisée à Grenoble en 1989, on comptait dans la salle d'étude 70 % d'étudiants, plus 8,5 % de lycéens et 4 % d'enseignants.

Le nombre des étudiants constitue un aspect majeur du phénomène de la fréquentation étudiante, mais d'autres caractéristiques sont à relever. Des rythmes sont observables, un rythme annuel marqué par les périodes de rentrées, d'examens et de congés (à la section étude de la BM de La Rochelle, par exemple, la fréquentation du mois d'octobre est régulièrement double de celle du mois de septembre), et dans certaines villes un rythme hebdomadaire marqué par l'abandon des lieux, chaque fin de semaine, par des étudiants regagnant les pénates familiales (il en est ainsi à Angers ou à Rennes). Le comportement étudiant, enfin, est marqué par deux autres points qui s'expliquent par la souplesse de leur emploi du temps : la fréquence des passages et la durée de chaque séjour : à Rennes, où les étudiants sont, avec les plus de 60 ans, les seuls à venir n'importe quel jour à la bibliothèque, ils sont 40 % à venir plusieurs fois par semaine, et 68 % à rester plus d'une heure à chaque fois ⁵.

Plus nombreux, venant plus souvent et restant plus longtemps que les autres catégories d'utilisateurs, les étudiants sont souvent tenus pour responsables de la saturation chronique, à certaines périodes tout au moins, des espaces de travail. A. Markiewicz (Nancy) souligne que cet accaparement dès l'heure d'ouverture est cause de gêne pour les autres utilisateurs potentiels, qui s'en plaignent comme en témoignent les "cahiers de doléances", et demeure rêveur à l'évocation du système informatisé d'attribution des places mis en oeuvre à la Bibliothèque Sainte Geneviève, à Paris. D'autres collègues soupirent : "on ne peut tout de même pas les exclure". Plusieurs expriment leur regret : "on est une garderie d'étudiants, et on le déplore" (A. Marcetteau (Nantes)), ou tiennent un discours de résistance "à la pression étudiante, et à la fonction universitaire" (S.Truc (Grenoble)).

1.3.2 – Etudiants et lecture publique

Le rapport des étudiants à la bibliothèque municipale ne saurait être réduit à la seule fréquentation des espaces d'étude. Bien que cela soit rarement évoqué spontanément par les professionnels, ils sont aussi utilisateurs des structures de prêt. Les statistiques grenobloises l'indiquent clairement, qui permettent une répartition des transactions de l'année par catégorie socioprofessionnelle d'emprunteur, point du réseau et type de document emprunté. Le poids des étudiants dans l'activité de prêt est majeur, puisque les étudiants (33 % des lecteurs actifs) ont constitué en 1994 la catégorie d'emprunteur la plus nombreuse

⁵ E. Caudal, *et al. Bibliothèque municipale de Rennes : enquête statistique*. Rennes : Faculté de sciences économiques, 1992.

dans 11 des 14 bibliothèques de la ville, avec une représentation de près de 42 % dans la bibliothèque du centre-ville, supérieure à 30 % dans 4 annexes, et comprise entre 20 et 30 % dans 6 autres. Les étudiants se situent également au premier rang des emprunteurs pour tous les types de documents : livres (33 % des emprunteurs adultes de livres), périodiques (30 %), méthodes de langues (40 %) mais aussi partitions ou logiciels (49 % et 22 %), et, plus surprenant peut-être, disques et vidéos (C.D. : 39 % ; disques noirs : 34 % ; vidéos : 23 %).

Ces chiffres sont confirmés par des observations réalisées à la médiathèque de Nantes, faisant apparaître une propension à l'emprunt plus marquée chez les étudiants que chez d'autres catégories d'utilisateurs ⁶. Les étudiants constituent donc une clientèle essentielle de tous les services de la bibliothèque, y compris ceux ciblant un public en quête de loisir et de détente. F. Durand (Rennes, annexe du Triangle) souligne leur intérêt pour la discothèque et la vidéothèque de prêt. La proximité d'une faculté a d'ailleurs pu servir de critère pour le choix de l'implantation d'une discothèque, comme à Dijon avec l'annexe Mansard.

On ne dispose pas de statistiques suffisamment précises sur les titres demandés par les étudiants, mais on constaterait vraisemblablement qu'on leur doit également une proportion importante des emprunts dans des secteurs souvent chers aux bibliothécaires, mais boudés par le public, notamment toutes les catégories de littérature dite difficile.

Le taux de fidélité est un dernier élément important pour une perception complète de l'importance du public étudiant dans les bibliothèques municipales. Plusieurs bibliothécaires évoquent un renouvellement rapide, sans s'accorder sur l'aspect positif ou négatif de cette volatilité : A. Markiewicz (Nancy) parle de public "fluctuant" et "infidèle", quand C. Pays (Rennes, fonds général) se félicite de l'important facteur de vie que cela représente pour l'établissement. Mais l'ampleur du phénomène n'est de toute façon pas prouvée, comme en témoignent une fois encore les statistiques de Grenoble : aucune annulation d'abonnés n'a été effectuée dans cette ville entre 1988 et 1994, or 46 % des "étudiants de plus de 16 ans" inscrits depuis 1988 étaient encore actifs en 1994, soit à peine moins que la moyenne, qui est de 47,5 %.

1.3.3 – La cohabitation avec les autres publics

⁶ P. Besnie. *L'image de la médiathèque de Nantes auprès de ses usagers et sa place dans les politiques culturelles municipales depuis 1977*. Villeurbanne : ENSSIB, 1990.

La question de la cohabitation avec les autres publics est au coeur des préoccupations de plusieurs bibliothécaires. Mais les contradictions sont multiples. Selon C. Pays (Rennes), les étudiants ne font pas fuir les autres publics, mais peuvent au contraire les attirer, par la vitalité qu'ils insufflent aux structures qu'ils investissent. L'opinion selon laquelle les étudiants ont tendance à exclure les autres catégories d'usagers est beaucoup plus répandue, le phénomène pouvant être considéré comme presque naturel, résultat d'un simple "effet de masse" (O. Touzet (Bordeaux)), ou jugé scandaleux (J.-C. Le Dro (Nantes)).

D'une bibliothèque à l'autre, les publics poussés dehors par les étudiants ne sont pas les mêmes : à Bordeaux, Nantes ou Rennes, on constate une baisse du lectorat âgé symétrique à l'augmentation de la fréquentation étudiante. A Châteauroux, ce sont les lycéens qui ont été évincés, tout comme à Chambéry où les espaces de travail réservés aux plus jeunes ont dû être déplacés, repoussés hors de portée des étudiants.

Les étudiants peuvent également être victimes et non plus facteurs de gêne, comme à Valence où "on assiste (...) à ce renversement de situation où ce sont les étudiants qui exigent le silence dans les salles de travail" ⁷, et à Chambéry où c'est la proximité des zones discothèque et vidéothèque qui apporte une perturbation dans les espaces étude et patrimoine. Et S. Truc (Grenoble) rappelle que dans les médiathèques de quartiers ce sont bien plus souvent les enfants que les étudiants qui posent des problèmes de cohabitation avec le reste du public.

1.4 – LES ETUDIANTS ET LEUR IMAGE

Il était important de tenter une estimation du poids des étudiants dans les bibliothèques municipales, mais l'approche du phénomène doit être aussi qualitative. Quelles sont les pratiques et les motivations de cette population, et quelle représentation en ont les professionnels ? Du croisement d'enquêtes argumentées et de témoignages spontanés naît l'ébauche d'un portrait contrasté, entre loisir et étude, entre intégration au sein du plus large public et culture des particularismes.

1.4.1 – Le rapport des étudiants aux livres et aux bibliothèques : quelques chiffres

⁷ M. Blanc-Montmayeur. Valence, une médiathèque publique et universitaire. in Fraisse, *op. cit.*

On n'est pas surpris d'apprendre que les étudiants lisent plus que d'autres catégories de population : 42 % d'entre eux déclarent lire au moins trois livres par mois, contre 17,4 % seulement de l'ensemble des jeunes entre 25 et 28 ans. Mais les étudiants ne constituent pas pour autant un groupe homogène quant à ses pratiques de lecture. Comme dans le reste de la population, des disparités tiennent au sexe, les étudiantes lisant davantage que leurs homologues masculins. Le milieu social d'origine influe, favorisant les étudiants issus de milieu moyen ou supérieur. La filière d'appartenance, surtout, a une importance considérable, les étudiants en littérature ou sciences humaines se définissant comme de gros consommateurs de textes, au contraire des étudiants des disciplines scientifiques ou techniques : 26 % de gros lecteurs (plus de 5 livres par mois) en lettres et sciences humaines, contre 11 % en sciences ou en droit (moyenne toutes disciplines confondues : 16 %) ⁸. Et J.-C.Roda ⁹ confirme après d'autres auteurs la constatation d'une familiarité croissante avec l'écrit et l'imprimé à mesure du déroulement des études.

Les différences de comportement ne sont pas uniquement d'ordre quantitatif : D. Renoult ¹⁰ distingue ainsi la lecture extensive des étudiants en histoire ou en droit (consultation rapide d'un très grand nombre de titres) à la lecture intensive des littéraires (lectures et relecture, intégrales et approfondies, d'un corpus restreint). D'une enquête réalisée par la médiathèque de Valence ¹¹, il ressort que sur 100 emprunts effectués par des étudiants en lettres ou en droit, 50 ont une finalité "professionnelle" et 50 relèvent d'une démarche "loisir" (lecture loisir : 31 % ; emprunt de disques : 19 %), tandis que sur le même nombre d'emprunts effectués par des étudiants en sciences, 15 seulement ont une finalité "professionnelle", contre 85 relevant d'une démarche de loisirs (lecture loisir : 54 % ; emprunt de disques : 31 %).

Peut-être parce que définies par une offre et une demande documentaires variables, les pratiques de fréquentation observées ne se recoupent que partiellement d'une source à une autre. Une enquête indique que la moitié des

⁸ Chiffres cités dans :

Fraisse. *op. cit.*

d'après :

SCP-Communication ; Ministère de la Culture ; Le Monde. *Les étudiants et la lecture : signalétique, filières, comportements*. Maisons-Alfort : SCP-Communication, 1992.

et :

BVA ; France Loisirs ; Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture. *Enquête sur les lectures de loisirs des étudiants de seconde année d'études supérieures*. Paris : BVA, 1992.

⁹ Roda. *op. cit.*

¹⁰ D. Renoult. L'offre des bibliothèques universitaires face à la demande étudiante. in Fraisse. *op. cit.*

¹¹ Blanc-Montmayeur. *op. cit.*

ouvrages lus ou consultés par un groupe d'étudiants en I.U.F.M. proviennent d'une bibliothèque ¹². Si 25 % des étudiants toulonnais déclarent fréquenter une B.M., ils sont 4 % seulement à s'y rendre souvent (majoritairement les étudiants en droit), contre 21 % qui n'y vont que de temps en temps, et ce sont les élèves des filières techniques qui se montrent les plus réfractaires ¹³. Les indicateurs disponibles sur la multi-fréquentation laissent perplexes : moins de 10 % des utilisateurs de la bibliothèque d'étude de Grenoble disent fréquenter également une BU, or on trouve parmi eux 70 % d'étudiants ; on peut en déduire que 16,5 %, au maximum, de ces étudiants fréquentent les établissements qui leur sont en principe dédiés. A Saint-Etienne, dans une médiathèque fréquentée à 33 % par des étudiants, ce sont 19 % des utilisateurs, soit au maximum 57,5 % des étudiants interrogés, qui fréquentent les B.U. Or un sondage annonce 75 % d'étudiants utilisant une B.U. ¹⁴. Il serait risqué d'accorder trop d'importance à ces seuls chiffres, mais on peut penser qu'il existe un public d'étudiants pour qui la bibliothèque ne saurait être que municipale.

1.4.2 – Motivations et portrait moral

L. Torchet (Angers) s'interroge sur ce public étudiant, "mal connu", qui "use de la bibliothèque sans qu'on sache son degré de satisfaction". Il est vrai qu'on ne le connaît qu'imparfaitement, dissimulé qu'il est derrière une quantité de représentations souvent abruptes, presque toujours contradictoires, et dont la diversité même peut être comprise comme un gage de vérité. Une bibliothécaire Rennaise avance que cette difficulté à le cerner et à le comprendre peut être à la base de certains préjugés négatifs de la part des bibliothécaires.

"Les besoins dérivent des programmes", énonce F. Marin (Saint-Etienne). J. Lechampion (S.C.D. Rennes I) développe le même thème, parlant d'un "public captif, qui doit accomplir le parcours imposé, et réussir ses examens" et B. Carbone (La Rochelle) parle d'une "conception utilitaire à court terme". Leur propos est nuancé par G. Doucet (Bourges), qui reconnaît le rôle de la prescription, mais évoque également "de façon périphérique, une contamination à d'autres pratiques", et par les témoignages de bibliothécaires de lecture publique recommandant de ne pas oublier la lecture de loisirs et le prêt. Par contre, J. Brélivet (S.C.D. Rennes I) ne voit dans la bibliothèque municipale qu'un substitut

¹² A.-M. Chartier, *et al.* Lectures pratiquées et lectures déclarées : réflexions autour d'une enquête sur les étudiants en IUFM. in Fraisse. *op. cit.*

¹³ Roda. *op. cit.*

¹⁴ SCP- Communication. *op. cit.*

à la bibliothèque universitaire, utilisée en cas de fermeture ou de saturation de celle-ci.

Les avis divergent sur la quasi totalité des caractéristiques qu'il serait possible d'attribuer, globalement, au public étudiant. La curiosité, l'ouverture, le dynamisme sont souvent cités, mais un certain "panurgisme", une étroitesse d'esprit, un manque d'intérêt pour ce qui n'est pas au coeur des programmes universitaires imposés, sont aussi fréquemment dénoncés. La vision d'un lectorat vif, actif, concerné par la vie de l'établissement s'oppose ainsi à celle d'un "troupeau" (le mot a été prononcé à plusieurs reprises) de consommateurs indifférents dans une grande surface de la culture. A. de Cauquermont (Rennes, fonds général) conjugue ces deux constatations, qui parle d'un public "juge exigeant et connaisseur, au coeur de la bibliothèque" mais regrette en même temps le manque de communication des étudiants avec leur environnement.

B. Carbone (La Rochelle) voit les étudiants naturellement "priviliégiés par leur milieu culturel" et d'autres collègues les jugent "peu impressionnables", "habitués à fréquenter les lieux culturels", dénués de complexes et de barrières et "à l'aise partout". C. Cheminant (Chambéry) ou G. Doucet (Bourges) évoquent leur familiarité avec les bibliothèques et leur aptitude acquise à exploiter au mieux tous types de ressources documentaires, mais O. Touzet (Bordeaux) nuance le propos, constatant qu'ils ne sont pas plus forts, que ce soit en R.D.I. ou en recherche manuelle, que d'autres catégories d'utilisateurs, et ce en dépit de leur meilleure connaissance des plans de classement. Y. Nexon (Rennes) surenchérit en déclarant que "l'étudiant est un être perdu", dépourvu le plus souvent des bases élémentaires pour une utilisation intelligente et autonome des bibliothèques.

Les étudiants sont couramment taxés d'indélicatesse vis à vis des autres publics (appropriation ostentatoire des lieux, "et ce, jusque dans les postures" ¹⁵ ; non-observation des consignes de silence), d'incompréhension vis à vis des professionnels (rejet des contraintes liées aux règles et délais de prêt ou de communication ; perception désinvolte des exigences de la conservation), d'une absence coupable de scrupules vis à vis des collections (vols ; vandalisme ; non-restitution systématique, photocopiage abusif) et des règlements (échanges, trafic de livres ou de cartes ; déclarations d'adresses inexacts), d'ingratitude enfin vis à vis des bibliothèques (non-reconnaissance du service rendu ; non-fidélisation à l'issue des études). Mais pour chaque point des contre-témoignages relativisent le

¹⁵ J.-C. Le Dro. *Les publics et la Médiathèque*. (communication à une journée ABF, février 1995).

tableau, évoquant des étudiants sympathiques et responsables, intéressés et intéressants, et refusant d'attribuer trop hâtivement telle ou telle nuisance à une catégorie déterminée d'usagers.

Il aurait été illusoire d'espérer dresser un portrait net d'une population naturellement diverse dans sa composition, ses aspirations et ses comportements. S'il est un enseignement à tirer de cet ensemble contrasté de constatations ou de jugements, c'est la confirmation de la complexité à appréhender le phénomène des pratiques étudiantes dans une quelconque globalité, tant les prestations, les publics, les logiques et les politiques d'établissement diffèrent d'une ville à l'autre, voire d'une section de la bibliothèque à une autre. Quelques constantes demeurent cependant, à partir desquelles il est peut-être possible d'avancer une explication aux reproches les plus couramment adressés aux étudiants...

1.4.3 – A la source du problème : un ensemble de pratiques spécifiques

On a vu que les étudiants peuvent représenter une proportion considérable des usagers des médiathèques de prêt sans que cette activité leur soit spontanément attribuée et reconnue. La raison en est sans doute que l'emprunt de disques ou de bandes dessinées, par exemple, est une pratique banalisée, qui n'est pas associée aux yeux des bibliothécaires à l'image de telle ou telle fraction de public, et en tous les cas sûrement pas à celle du public étudiant. Ces comportements sont : l'utilisation de la bibliothèque comme espace où séjourner, et non comme lieu de prestation d'un service ; une forte consommation de revues et de dossiers à fins de photocopies ; une propension à travailler sur des documents personnels et non issus du fonds ; une concentration de la demande de consultation sur un ensemble limité de textes prescrits. Or chacune de ces pratiques, dès qu'elle cesse d'être marginale pour concerner une proportion significative du public, est susceptible d'être à l'origine d'une incompréhension, voire d'une forme de ressentiment, de la part des professionnels des bibliothèques.

La disponibilité et la motivation des étudiants expliquent leur forte représentation dans les sections d'étude et de travail. Cette forte représentation est à l'origine de la dimension de convivialité conférée à ces lieux. Une étude réalisée à Nantes ¹⁶ démontre que les usagers de la médiathèque peuvent être répartis grossièrement en deux catégories : les emprunteurs de livres d'une part, et d'autre part les habitués de la lecture sur place, qui pratiquent ensemble la consultation de

¹⁶ Besnie. *op. cit.*

journaux, le travail d'étude ou de recherche, et des activités liées à la détente : circulation, discussions entre amis. L'auteur de l'étude commente : "ce rapprochement peut étonner, mais en fait il est dû à l'importance des activités d'études sur place parmi les jeunes." Accaparement collectif des espaces et risque de gêne ou d'exclusion des autres publics peuvent ainsi être compris par certains bibliothécaires comme autant d'abus de liberté et de désinvolture de la part d'étudiants déjà privilégiés par leur apparente absence de contraintes.

Les étudiants sont amenés à préparer quantité d'exposés, se montrant déçus chaque fois que la bibliothèque n'est pas en mesure de fournir sans effort la matière d'un dossier synthétique sur le sujet qui les intéresse. Leurs exigences, ou plutôt les exigences de leurs enseignants, portent ainsi sur la consultation massive de périodiques, une importante demande de références bibliographiques sur les sujets d'actualité (ceux pour lesquels il n'est pas de monographies disponibles !), la réalisation d'innombrables photocopies. Une charge de travail importante est ainsi demandée au personnel qui juge l'effort disproportionné par rapport à une motivation pouvant être qualifiée de superficielle, et se montre parfois nostalgique d'une époque où les usagers venaient pour "un usage bibliothéconomique classique de confrontation avec le texte" – pour reprendre une formulation de B. Carbone (La Rochelle). J.C. Le Dro (Nantes) exprime une idée voisine : "s'il est évident que nos grandes médiathèques reçoivent – et c'est une fatalité ! – un public ciblé scolaire/universitaire, le travail va évoluer. (...) On exige du personnel non l'indication du lieu probable de la réponse, mais la réponse elle-même. Et ce n'est plus la même chose puisque nous voilà bientôt – à notre corps défendant – à faire de l'aide aux devoirs (ou aux concours !)."

D'autres étudiants n'ont guère l'habitude de demander quoi que ce soit aux bibliothécaires. Il s'agit du grand nombre de ceux qui n'exploitent que leurs documents personnels, profitant de la bibliothèque comme d'un espace propice à la concentration et au labeur, où l'on a de surcroît des possibilités d'échange avec ses condisciples. G. Bouchard (Montpellier) évoque l'attrait d'un "cadre de travail agréable et calme, en ville", et B. Carbone (La Rochelle) compare cette utilisation de la bibliothèque à celle qui pourrait être faite d'un café. C'est ainsi qu'on peut trouver, à Nantes ou ailleurs, des étudiants en sciences parfaitement satisfaits dans une bibliothèque versée dans les sciences humaines. Le grief retenu à leur rencontre est bien entendu de "parasiter" les locaux et d'être responsable de leur saturation, sans bien sûr s'intéresser à la vie de l'établissement, sans même parfois avoir eu la courtoisie de procéder à une inscription !

D'autres étudiants encore viennent de façon fort classique s'approvisionner en documents. Mais ils ont le tort d'être prisonniers de leurs bibliographies, et de ne faire porter leur demande que sur quelques titres. N. Baty (Poitiers) a observé les tensions générées par le phénomène, entre des lecteurs déçus de ne pas pouvoir emprunter un titre qu'il aurait fallu acheter à des dizaines d'exemplaires pour pouvoir satisfaire tout le monde, et des bibliothécaires forcés de constater et d'assumer l'inadéquation de leur offre documentaire, volontairement large et diversifiée, à ce besoin. L'insatisfaction d'étudiants qui "vont de la B.U. à la B.M. pour trouver ce dont ils manquent, que ce soit livres ou chaises" (J. Brélivet (S.C.D. Rennes I)) constitue évidemment une manière d'affront pour les bibliothécaires de lecture publique, et une négation de leur effort.

Cette petite typologie des pratiques dont l'image est associée aux étudiants, et des sources possibles d'incompréhension avec les bibliothécaires, démontre l'incohérence d'un discours attribuant à un public donné la responsabilité des maux dont pâtiennent les bibliothèques. Elle explique la variété des situations évoquées dans tel ou tel établissement, car les étudiants ne sont plus à considérer comme un ensemble d'utilisateurs fermé, globalement problématique, mais plutôt comme une nébuleuse de fractions porteuses chacune d'une difficulté particulière. Dans son étude sur les lectures étudiantes, D. Renoult ¹⁷ dénombreait différents types de pratiques, correspondant chacune à une discipline et à une logique d'enseignement : distributions d'assemblages de textes reprographiés en Droit, demande de préparation de dossiers en Langues (mais aussi dans les lycées), bibliographies à picorer en Histoire et Sciences Humaines, approfondissement d'un choix limité de textes en Lettres. On y retrouve sans peine l'origine de chacun des comportements décrits ci-devant.

D. Renoult écrit encore, à propos des "premier cycle" dont on a vu qu'ils forment le contingent le plus nombreux des lecteurs étudiants, que leurs exigences, "proches de celles des lycéens (...) concernent une quantité limitée de titres, mais un grand nombre d'exemplaires, dans des locaux situés à proximité immédiate des lieux d'enseignement". Ces besoins sont somme toute relativement modestes, et c'est peut-être ce qui explique que certains bibliothécaires tiennent les étudiants comme un public "facile". F. Ragot (Tours), dit en avoir "une image plutôt positive" et déclare : "ils ne nous ont pas posés de tels problèmes que cela mérite une réflexion particulière." E. Heranz (Valence) va dans son sens, qui dit

¹⁷ Renoult. *op. cit.*

que "la représentation que l'on a de l'invasion par les étudiants est surestimée suivant le point de vue de la technique professionnelle" : après avoir imaginé que la desserte des étudiants constituerait une partie importante et complexe de son travail, elle a constaté que leur demande exigeait de la part des professionnels moins d'investissement que celle de plusieurs autres catégories d'usagers, nouveaux publics intéressés à la vie économique et demandeurs d'emploi notamment.

1.5 – LES ETUDIANTS RENNAIS ET LEURS BIBLIOTHEQUES

Rennes bénéficie d'une image extrêmement favorable auprès d'étudiants satisfaits de l'accueil qui leur est réservé. Mais les prestations des bibliothèques universitaires de la ville n'atteignent pas forcément le niveau qu'on pourrait en attendre.

1.5.1 – La présence étudiante

L'accueil des étudiants est une tradition ancienne et soigneusement cultivée dans une ville abritant l'une des plus vieilles universités de France. Selon un palmarès publié par *Le Monde de l'éducation* en 1992, Rennes serait avec Toulouse et Montpellier la ville universitaire favorite des étudiants, citée en premier comme la ville "la plus agréable", et en second comme la ville "la plus culturelle", "la plus vivante", "la plus accueillante", "la mieux équipée" et "celle qui a le plus d'avenir".

D'autres signes attestent de l'importance accordée aux étudiants dans la ville, comme cette affiche réalisée par la municipalité, incitant les étudiants résidant à Rennes sans en être originaires à s'inscrire sur les listes électorales locales, ou peut-être le slogan de la ville : "Vivre en intelligence", ou encore le fait que, depuis plus de 30 ans, le maire ait toujours été un universitaire¹⁸, ce qui est révélateur d'une tendance profonde.

Mais les chiffres sont plus éloquents encore. Rennes comptait en 1994-95 58.000 étudiants de l'enseignement supérieur, auxquels il convient d'ajouter 23.000 lycéens et 3.500 chercheurs, pour une population totale de 210.000 habitants.

¹⁸ Voir : A. Croix. Du fleuve à la rivière. *Vivre ici* ..., 1995, n° 5.

Deux universités sont implantées dans la ville, rayonnant chacune sur plusieurs sites à Rennes et des délocalisations dans différentes villes de Bretagne. Avec un champ de recherche et d'enseignement couvrant l'ensemble des disciplines de santé, scientifiques et technologiques, juridiques, économiques et de gestion, l'Université de Rennes I s'enorgueillit d'être le plus grand centre de formation supérieure du Grand Ouest. Quant à l'Université Rennes II – Haute Bretagne, héritière de l'ancienne université implantée dans la capitale bretonne au XVIIIe siècle, elle est structurée en cinq pôles d'enseignement : les U.F.R. Langues, Sciences Sociales, Sciences Humaines, Arts–Lettres–Communication et Sport. Des dizaines de formations spécialisées, grandes écoles et instituts complètent le tableau de l'enseignement supérieur à Rennes.

1.5.2 – Les ressources documentaires universitaires

La plupart des structures d'enseignement disposent de centres de ressources documentaires qui leur sont propres. Rennes compte ainsi quatre bibliothèques interuniversitaires :

- Section des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (quartier Centre, dépendant du Service Commun de Documentation de l'Université de Rennes I) ;
- Section Santé (quartier Ouest, dépendant du S.C.D. de Rennes I) ;
- Section Sciences (quartier Est, dépendant du S.C.D. de Rennes I) ;
- Section Arts et Lettres, Langues, Sciences Humaines, Sciences Sociales, Sports (quartier Ouest, dépendant du S.C.D. de Rennes II).

Petite curiosité liée à l'historique des deux universités, la Philosophie est rattachée à la section Sciences plutôt qu'à la section Sciences Humaines.

Sont rattachées au S.C.D. de Rennes I 13 bibliothèques spécialisées ou structures associées, ce compte n'incluant pas les centres conservant moins de 4000 volumes ou implantés sur les sites délocalisés de Lannion, Lorient, Saint-Brieuc ou Vannes. Deux de ces bibliothèques ont été intégrées en 1994. Sont rattachées au S.C.D. de Rennes II 4 bibliothèques intégrées et 9 bibliothèques associées.

Cette nébuleuse d'équipements parfois très spécialisés suffit-elle pour satisfaire les besoins documentaires des 80.000 utilisateurs potentiels ? Certainement pas, puisqu'il faudrait deux fois plus de places assises pour qu'on approche des recommandations de la Direction de la Programmation et du

Développement Universitaire, qui préconise un ratio d'une place assise pour 7 étudiants.

Par ailleurs, J.-Y. Roux, directeur du S.C.D. de Rennes I, reconnaît que le fonctionnement des bibliothèques universitaires a pu pâtir des difficultés de mise en oeuvre des dispositions réglementaires issues de la loi Savary en 1984-85, prévoyant la création, effective à Rennes en 1989-90, des Services Communs de Documentation. Selon lui, l'importance des problèmes posés par les relations entre les deux S.C.D. a contribué à occulter et différer la question du rapport des Bibliothèques universitaires à la Bibliothèque municipale.

1.6 - LES ETUDIANTS RENNAIS ET LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Axé prioritairement sur le développement de la lecture publique dans les quartiers, le réseau de la Bibliothèque municipale n'a rien de particulièrement attrayant pour le public étudiant. Mais la salle d'étude du site central, en dépit de ses imperfections, et peut-être du fait de sa proximité avec la Bibliothèque universitaire de Droit, est régulièrement saturée.

1.6.1 - Etat des lieux

Le réseau de la Bibliothèque municipale de Rennes est bâti autour d'un site central marqué par un fort héritage historique universitaire. En effet, même si les collections des deux structures sont depuis 1811 conservées dans des bâtiments distincts, elles ont été communiquées dans une salle de lecture commune jusqu'en 1960, date de construction des deux édifices actuels de la rue Lesage et de la rue de La Borderie, qui restent d'ailleurs mitoyens. Le couloir qui les relie est bien connu des étudiants qui l'arpentent quotidiennement.

Le site de La Borderie regroupe deux espaces de lecture publique à destination des adultes et des enfants, une section d'étude, espace de consultation d'usuels et de communication des documents en accès indirect, et une section à l'usage des adolescents proposant des collections pour le prêt et un espace de travail sur place. Les locaux souffrent de leur âge et de leur exigüité, et cette bibliothèque centrale, de l'avis de tous, ne remplit qu'imparfaitement sa mission de lecture publique généraliste.

Elle est relayée par un bibliobus et douze annexes de quartier, sans vocation patrimoniale, dédiées à une mission de lecture de proximité. L'un de ces équipements fait exception, expérience peu concluante d'une spécialisation thématique dans le domaine des sciences et techniques. La mise en service de ces annexes est récente, puisque la première date de 1982. La plus importante, l'annexe du Triangle, bénéficie d'un statut particulier. Seul point du réseau à offrir une discothèque et une vidéothèque, et relativement proche du centre-ville, ce site draine davantage de public que celui de La Borderie.

1.6.2 – Les lecteurs étudiants à la section d'étude

A partir des statistiques manuelles de la section d'étude et de leur confrontation avec les statistiques informatiques des autres secteurs, et de deux enquêtes réalisées en 1991 et en 1994 auprès du public de La Borderie, il est possible de dresser un tableau sommaire de la fréquentation par les étudiants du site central de la Bibliothèque municipale de Rennes.

Les étudiants représentent moins de 9 % du total des lecteurs inscrits sur l'ensemble du réseau, ce qui constitue une proportion faible par rapport à la situation constatée dans des bibliothèques de villes comparables à Rennes. Parmi les étudiants inscrits, 4 sur 10 le sont à la Centrale, où ils forment la catégorie de public la plus nombreuse (34 % des lecteurs inscrits à La Borderie sont étudiants).

Avec moins de 2900 inscrits pour une population universitaire totale de 58.000, soit une proportion de l'ordre de 5 %, les étudiants font preuve d'un net manque d'intérêt pour la Bibliothèque. Cette tendance est confirmée par un examen de l'origine géographique des usagers : 38 % seulement des lecteurs de La Borderie résident ailleurs que dans le quartier Centre, ce qui confirme que cet équipement ne vaut guère le déplacement.

En dépit de leur nombre relativement restreint en valeur absolue, les étudiants sont perçus comme des utilisateurs envahissants. Ils représentent 66 % des usagers de la salle d'étude, qui compte moins de 100 places assises et est saturée de façon chronique pendant toute l'année universitaire.

Les usagers étudiants de la salle d'étude sont pour les 2/3 âgés de 18 à 25 ans. 56 % d'entre eux sont inscrits en premier cycle universitaire (28 % en DEUG,

28 % en licence, 40 % en maîtrise ou plus). Ils pratiquent essentiellement la consultation sur place d'ouvrages en accès indirect (55 %) ou d'usuels et de périodiques en libre accès (46 %), et ne sont que 17 % à emprunter. (Aucune question sur le travail avec des documents personnels n'était malheureusement prévue dans l'enquête). Ils n'ont que très exceptionnellement recours aux documents de la réserve, qui ne représentent que 0,57 % du total des consultations (55.000 par an dont 97,5 % d'imprimés – livres ou revues). Seule catégorie d'usagers, avec les retraités (10 % du public de la section d'étude) et quelques autres inactifs, à venir n'importe quel jour de la semaine et à rester plus d'une heure à la Bibliothèque, les étudiants s'avèrent aussi les plus exigeants quant à la qualité du service : ils sont ainsi moins nombreux que la moyenne des utilisateurs (42 % contre 48 %) à se déclarer satisfaits de la rapidité de délivrance des ouvrages.

Chapitre 2 : LE DISCOURS DES BIBLIOTHECAIRES

Ce chapitre repose sur l'exploitation des déclarations de professionnels consultés sur la nature et le niveau des offres documentaires, de services et d'espaces pouvant être proposées par les bibliothèques municipales.

2.1 – L'AVIS DES PROFESSIONNELS

Une série de questions ouvertes portant sur la nature et le niveau des différentes catégories de prestations à offrir aux étudiants, ainsi qu'une demande d'avis à propos des missions des bibliothèques municipales envers leurs publics, ont été soumises à 26 conservateurs, pour la plupart chargés de direction.

2.1.1 – Des réponses variées

Le parcours professionnel des personnes interrogées, leur conception de la mission qui leur incombe, leur âge, les responsabilités exercées semblent autant de facteurs constitutifs des différentes sensibilités exprimées. Mais apparaît également un rapport flagrant entre la tonalité générale des réponses et la logique d'organisation des établissements dans lesquels exercent les bibliothécaires consultés. Les tenants de la césure classique entre section d'étude et section de lecture publique s'avèrent beaucoup plus attachés à la défense des prérogatives traditionnelles des chercheurs ; les représentants de bibliothèques dont le fonctionnement est basé sur le libre accès, et où est établie une distinction entre les catégories de documents selon leur usage (prêt ou consultation), plutôt qu'une distinction entre les catégories d'utilisateurs selon leurs pratiques et leurs centres d'intérêt, sont au contraire majoritairement réfractaires à l'idée de "privilèges" pour tel ou tel type de public. Il semble qu'on peut observer un recul de la première configuration, tandis que la deuxième solution se répand de plus en plus.

Illustration peut-être de la frontière entre les deux logiques : les responsables d'équipements fonctionnant sur le principe traditionnel, et plus encore les responsables de sections d'étude, parviennent moins facilement que leurs autres collègues à se dégager de leur expérience quotidienne pour se projeter par l'imagination dans les solutions idéales qu'il leur est demandé de décrire. Par ailleurs, beaucoup d'entre eux n'établissent pas spontanément de distinction, dans leur discours, entre les étudiants utilisateurs de la bibliothèque

comme de n'importe quel centre documentaire, et ceux dont l'objet de la recherche réside dans le fonds même de l'établissement.

2.1.2 – Un relatif consensus

Le thème de cette étude est l'utilisation des structures de lecture publique par le plus grand nombre des étudiants. Les considérations sur l'évidente nécessité pour toute bibliothèque de "cultiver son héritage", en entretenant ses domaines d'excellence et en y réservant le meilleur accueil aux spécialistes, ne sont donc pas reprises ici.

A cette exception près, il est rendu compte de la tendance globale, chaque fois qu'il semble possible d'en dégager une, ou des débats ouverts lorsque plusieurs partis sont clairement mis en balance. En dépit de l'intérêt qu'elles peuvent présenter, il n'est pas fait écho systématiquement des opinions marginales s'inscrivant à contre-courant de l'opinion générale. On constate de toute façon que la plupart des représentants de la profession ont sur la question de leurs missions vis à vis du public étudiant des conceptions assez proches.

Une notion semble sous-jacente dans nombre de réponses : le principe d'une sélection effective et consciente des public par les prestations proposées (offres documentaire, d'espaces, de services). Reformulé en termes de marketing, le problème des missions des bibliothécaires devient alors une question de segmentation des publics et de positionnement sur tel ou tel créneau d'un marché documentaire. Les prises de position de chacun prennent à la lumière de cette constatation une dimension ouvertement politique.

2.2 – UNE DIMENSION POLITIQUE

Leur perception de la mission du bibliothécaire est pour la plupart des professionnels incompatible avec l'idée de considérer les étudiants comme un public prioritaire. Mais cette attitude est nuancée par la reconnaissance de leur importance, dans la ville en général et dans la bibliothèque en particulier. Les arguments invoqués sont de nature politique, dans l'acception la plus large du terme.

2.2.1 – La place de la bibliothèque dans la cité

Quand F. Thomas (Strasbourg) déclare que "le livre a à voir avec la démocratie", son affirmation semble suffisamment fondée pour pouvoir se passer de démonstration. Une bibliothécaire rennaise remarque que la bibliothèque publique est un des rares "espaces démocratiques" de liberté, de paix et de bien-être mis gratuitement à la disposition de chacun. Et les bibliothécaires dans leur ensemble reconnaissent une dimension politique à leur mission... dans laquelle le service rendu à la population étudiante est loin d'occuper une place centrale.

Le refus d'accorder une attention particulière au public étudiant peut résulter de choix fondamentaux de gestion. "Si on est bon pour le grand public, on sera bon pour les étudiants", déclare encore F. Thomas, résumant très simplement l'opinion de nombreux collègues. E. Doucet (Bourges) explique que le fait de s'attacher à telle ou telle catégorie de public peut présenter des avantages immédiats (facilité de gestion de comportements très divers) mais engage la bibliothèque dans une voie risquée, aux antipodes d'un idéal d'ouverture et de désenclavement. C'est encore dans une volonté de maîtrise à moyen et long terme de l'usage et de la structure de leurs équipements que plusieurs responsables rejettent l'idée d'une politique d'établissement tributaire des aléas conjoncturels de la demande étudiante.

Le public étudiant existe en tant que tel, a des droits et mérite qu'on lui porte attention au même titre que les autres, soutient P. Brugnot (Chambéry), mais son discours fait presque figure d'exception. Pour les tenants d'une certaine conception de la lecture publique, aux yeux desquels la dimension sociale de la bibliothèque est essentielle, les étudiants ne sauraient en aucun cas constituer un public prioritaire. "l'étudiant n'est pas à conquérir. Il lit déjà. Je ne satisferai pas ses besoins pour qu'il lise plus", revendique une bibliothécaire. Les services à destination des personnes en difficulté d'insertion, des habitants de quartiers difficiles, des adolescents, sont cités comme autant de missions aussi fondamentales. A propos des personnes âgées, N. Baty (Poitiers) demande "si nous ne nous en occupons pas, qui le fera ?", soulignant qu'il existe des structures spécifiques à l'attention des étudiants.

"Rappelons que la médiathèque est un service majoritairement municipal, qui doit desservir les 65.000 habitants de la commune.", écrivait M. Blanc-

Montmayeur ¹⁹ à l'époque où elle dirigeait la bibliothèque municipale et universitaire de Valence. S'exprimant en tant que fonctionnaires au service d'une collectivité, et évoquant la tutelle dont ils dépendent, plusieurs bibliothécaires posent clairement la question de la répartition des missions et des moyens, entre B.M. et villes d'une part, B.U. et Ministère de l'Enseignement Supérieur d'autre part. Il est vrai que les étudiants, bien souvent, ne sont pas citoyens et contribuables de la commune dont ils fréquentent les structures.

2.2.2 – Le poids des étudiants dans la ville

F. Marin (Saint-Etienne) note lui aussi que "la bibliothèque est la bibliothèque de la ville", mais il nuance son propos en exposant les conséquences du récent phénomène des délocalisations universitaires. Cette décentralisation de l'enseignement supérieur est indissociable de l'implication croissante des collectivités dans l'université. De Saint-Etienne à Dunkerque, de Bourges au Creusot, tous les édiles de France affirment clairement leur volonté d'attirer les étudiants. En tant qu'instrument de la politique municipale, la bibliothèque se découvre de nouveaux devoirs envers cette population.

Création d'infrastructures, participation financière au fonctionnement, mise à disposition de locaux ou de personnel... l'implication des villes dans les universités ou antennes universitaires qu'elles accueillent prend des formes variées. La prise en charge de la fonction documentaire peut ainsi incomber partiellement aux collectivités. Quelques exemples : la directrice de la BM de Bourges a la responsabilité administrative de l'assistant qualifié de conservation recruté par la ville pour la bibliothèque de l'antenne universitaire ; la médiathèque de Valence est très officiellement "municipale et universitaire" ; à La Rochelle, où la construction de deux bibliothèques, une B.M. et une B.U., était programmée sur un seul site avec une architecture commune et symétrique, le maire de la ville déclarait "il faut rechercher la rencontre ville – université sur le terrain du savoir, des études, de la curiosité en éveil. Le citoyen bénéficiera d'un accès à la bibliothèque universitaire et les étudiants utiliseront la médiathèque centrale." ²⁰.

Objet de négociation entre des partenaires multiples, les principes de répartition des compétences, des responsabilités et des budgets diffèrent

¹⁹ Blanc-Montmayeur. *op. cit.*

²⁰ Déclaration de Michel Crépeau, Maire de La Rochelle, mai 1992.

largement d'une ville à l'autre. Les conditions d'inscription réservées aux étudiants dans les bibliothèques municipales en sont le reflet indirect. A Valence, les droits de bibliothèques réglés au moment de l'inscription universitaire étant reversés à la ville, l'accès de la médiathèque ne donne pas lieu à un nouveau paiement. A Saint-Etienne, une carte unique est valable dans l'ensemble des bibliothèques participant au réseau BRISE. Une réduction sur le montant de l'inscription est accordée aux étudiants à Strasbourg ou à Bourges, tandis qu'on rejette l'idée d'un tarif préférentiel à Dijon ou à Rennes.

La présence d'une population étudiante peut s'avérer essentielle pour la ville pour des raisons démographiques et économiques (l'université de Poitiers compte 28.000 étudiants, la ville 85.000 habitants !). De même, son nombre et son dynamisme en font un public trop important pour qu'il puisse être négligé par les professionnels de la lecture et de la documentation. C'est ce qu'exprime S. Truc à propos de Grenoble : "le public étudiant marque la physionomie de la ville (...) Il paraît naturel que les bibliothèques municipales contribuent à ne pas parquer cette population dans le domaine universitaire."

Une idée inattendue, enfin, est soulevée par deux bibliothécaires rennaises qui voient dans la bibliothèque un lieu d'initiation à une citoyenneté ouverte et responsable. A peine ironiques, elles évoquent la nécessité de compléter une formation peut-être trop étroite et strictement utilitaire de ces étudiants appelés à constituer les élites de demain, en élargissant leur culture, en éveillant leur curiosité, en les confrontant aux réalités d'un monde dont on pourrait presque croire qu'il s'arrête aux portes de l'université. Il va sans dire que la bibliothèque est à leurs yeux un outil particulièrement adapté à cette mission d'ordre civique.

2.3 – QUELLE OFFRE DOCUMENTAIRE POUR LES ETUDIANTS ?

Les politiques documentaires préconisées mettent en avant les notions d'encyclopédisme et d'accessibilité à tous les publics, principes au nom desquels il est possible d'assumer diverses formes de rejet des sollicitations étudiantes.

2.3.1 – Une offre généraliste

L'attitude des professionnels tient à deux principes martelés à l'envi par la majorité des personnes interrogées : la mission première des bibliothèques municipales n'est pas de desservir les étudiants ; rien de ce qui est utile au grand public n'est inutile aux étudiants. Ainsi que l'exprime B. Carbone (La Rochelle), les collections de la bibliothèque dans son ensemble doivent être susceptibles d'intéresser tous les publics, et répondre à une vocation d'ouverture et de généralisme.

Pour A. Markiewicz (Nancy), l'objectif est de proposer dans tous les domaines une documentation "de niveau intermédiaire". Il précise que ce niveau intermédiaire peut correspondre aux échelons 2 ou 3 de la méthode Conspectus. Nombre de bibliothécaires admettent avec lui le principe d'un degré de complexité maximal acceptable, mais le définissent plutôt en fonction de seuils universitaires : F. Ragot (Tours) pose comme limite le "deuxième cycle", tandis que la plupart de ses collègues estiment qu'au-delà du "premier cycle" les ouvrages ne s'adressent plus guère qu'à un public de spécialistes. E. Heranz (Valence) ajoute que, passé ce seuil, il devient en outre plus difficile de maintenir une cohérence globale des collections. Certains, enfin, préfèrent reléguer au second plan la notion de niveau, comme O. Touzet (Bordeaux) qui déclare "ce serait trop simpliste de dire que ce qui est valable pour les étudiants en début de licence est valable pour l'ensemble du public" ou A. Marcetteau (Nantes) qui préfère juger au cas par cas en fonction d'une "logique de complétude documentaire".

Pour s'adresser à tous, les bibliothèques doivent couvrir tous les domaines de la connaissance. Plusieurs professionnels déplorent les traditionnelles carences des bibliothèques publiques dans les domaines scientifiques et techniques, et s'efforcent d'y remédier. F. Thomas (Strasbourg) dit la difficulté à acquérir des documents de vulgarisation de qualité dans ces domaines un peu oubliés des éditeurs. Cependant, plusieurs de ses collègues notent une évolution et se félicitent de la mise en place, depuis les années 90, de collections ouvertement destinées aux étudiants ("désormais considérés comme un public à part entière"

21) mais le plus souvent utilisables par tout lecteur motivé, et couvrant bientôt tout l'ensemble des champs disciplinaires.

L'objectif d'une couverture documentaire "de niveau moyen-supérieur" (l'expression est d'A. Marcetteau) de tous les domaines du savoir nécessite l'utilisation d'une large gamme de supports. Dans les domaines scientifiques, la revue est un vecteur plus efficace que le livre, et le Droit, par exemple, s'accommode bien du CD-ROM, tout comme on peut espérer voir l'Histoire de l'art bénéficier bientôt de l'évolution des techniques de stockage et de reproduction des images. Il est important de noter que, s'ils ont conscience des limites des capacités financières de leurs établissements, les bibliothécaires n'établissent guère de rapport entre le degré de technicité d'un support et la faculté de telle ou telle catégorie de public à l'exploiter. En d'autres termes, si l'étroitesse d'un sujet ou la difficulté d'un propos peuvent constituer des facteurs rédhibitoires, l'éventuelle complexité d'un mode d'emploi n'effraie pas les acquéreurs, même les plus attachés à l'accessibilité de leur fonds.

3.2.2 – Ne répondre qu'indirectement à la demande étudiante

A. Markiewicz note que les étudiants sont les premiers utilisateurs des cahiers de suggestions d'acquisitions. Interrogés sur les réponses à réserver aux demandes de manuels et autres ouvrages prescrits par les enseignants, de nombreux bibliothécaires avouent un certain désarroi. Si l'ensemble de la profession juge inconcevable l'acquisition d'un document en des dizaines d'exemplaires pour satisfaire au besoin de classes entières d'étudiants, ou inopportun l'achat d'une thèse répondant au besoin ponctuel d'un unique chercheur, il arrive souvent que les suggestions d'achat débouchent sur des acquisitions, même si l'ouvrage demandé ne répond pas aux critères habituellement utilisés pour la sélection.

L'éventail des pratiques déclarées est large, de la satisfaction presque systématique (Chambéry), au renvoi vers les bibliothèques de l'enseignement supérieur (Saint-Etienne). Mais on constate que les refus sont difficilement assumés et que ceux qui affichent les plus grandes velléités de rigueur sont ceux chez qui l'exception fait le plus souvent figure de règle. Certains jugent en fonction de la nature du document demandé, et privilégient manuels (utilisables

²¹ P. Lane. *L'édition à la rencontre des publics étudiants*. in Fraisse. *op. cit.*

comme instrument de vulgarisation selon B. Carbone (La Rochelle), textes fondamentaux (indispensables selon Y. Nexon (Rennes)) ou ouvrages parascolaires (utiles pour acquérir une méthodologie selon M. Le Clainche (Rennes, fonds général).

De même qu'il n'y a pas acquisition systématique des ouvrages réclamés, les documents que leur niveau et leur sujet destinent aux étudiants ne font pas l'objet d'une signalisation particulière. "Il faut donc qu'au détour de la classification employée, l'étudiant rencontre sa discipline pour trouver l'offre de prêt qui lui est destinée", écrivait M. Blanc-Montmayeur à propos de la bibliothèque de Valence ²².

Les bibliothécaires n'en sont pas pour autant moins attentifs aux besoins des étudiants fréquentant leurs établissements. G. Doucet (Bourges) ou C. Cheminant (bibliothécaire à Chambéry) reconnaissent apporter un soin particulier aux domaines correspondant aux enseignements représentés dans leur ville, cependant que S. Truc (Grenoble) ou O. Touzet (Bordeaux) s'attachent aux catégories de demandeurs les moins bien desservis par d'autres institutions : les personnes en formation continue pour la première, les étudiants en B.T.S. ou I.U.T. pour la seconde. En définitive, il ne s'agit donc jamais de fermer la porte aux étudiants, mais plutôt d'orienter les comportements des usagers vers les plus intéressants et les plus enrichissants des modes d'utilisation de la Bibliothèque.

2.3.3 – Inciter à une modification des comportements de lecture

Si les bibliothèques municipales ne peuvent évidemment pas sélectionner leur public, elles ont au moins les moyens d'influer, par le biais des principes de constitution et des modalités de mise à disposition des collections, sur l'usage que ce public fera d'elles.

A. Marcetteau évoque l'idéal de la "bibliothèque de l'honnête homme", et son propos est à rapprocher de celui de B. Carbone qui rappelle que l'étudiant est un citoyen comme les autres, avec des demandes universitaires mais surtout un gros besoin de culture générale. Le refus de s'enfermer dans une logique strictement universitaire est lié à la conviction qu'ont les professionnels de la lecture publique que leur mission est ailleurs, moins étroitement liée à un schéma

²² Blanc-Montmayeur. *op. cit.*

offre/demande et plus largement humaniste : tout mettre en oeuvre pour que chaque établissement soit un miroir du monde, et faire en sorte que cet instrument de connaissance et de liberté qu'est la bibliothèque municipale devienne accessible à toutes les catégories de publics.

Les auteurs d'une récente étude sur les lectures étudiantes ²³ évoquent les "finalités contradictoires des pratiques de lecture aujourd'hui". Selon eux, les étudiants "mêlent des pratiques de différents types, oscillant entre deux conceptions de la lecture. La première est celle qui vise toujours à constituer un *capital* culturel ou intellectuel évocable et conduit généralement à identifier clairement des *oeuvres* (...). C'est la conception traditionnelle de la lecture de formation, qu'on imagine indissociable des cursus d'étude ou des pratiques de lecture cultivée. (...) A cette conception de la lecture normalisée et impositive, s'oppose depuis longtemps une conception moderniste et individualiste de la lecture, qui est née dans le monde des bibliothécaires. Celle-ci lie l'offre indéfinie de l'édition, disponible grâce au prêt gratuit de la lecture publique, à la liberté du lecteur capable de puiser seul dans le corpus au gré des rencontres hasardeuses, des curiosités ou des besoins ressentis, qu'il s'agisse de s'informer ou de se divertir. C'est sur cette conception que s'appuie la profession de documentaliste, ce spécialiste des ressources d'information disponibles, des banques de données sans cesse réactualisées, pour qui la lecture peut se pratiquer définitivement hors les livres."

Les mêmes auteurs poursuivent, toujours à propos des étudiants : " la masse énorme d'ouvrages mis à leur disposition induit d'emblée l'idée que l'attitude réaliste dans le temps dont ils disposent, est la lecture d'information qui implique de lire beaucoup, de lire vite, de lire des ouvrages variés et plutôt des livres de vulgarisation que des livres d'auteurs, de façon à avoir rapidement des idées générales sur les domaines considérés".

Il semble que les bibliothécaires cherchent à constituer une offre documentaire propice à encourager et entretenir un rapport au livre qui soit le plus autonome, le plus responsable, le plus dégagé des prescriptions immédiates. Les collections proposées ne sont pas conçues pour répondre à une demande, mais plutôt pour susciter des pratiques de lecture curieuse et intelligente. Il pourrait s'agir pour les établissements de lecture publique de poser par là les jalons d'une

²³ Chartier, *et al. op. cit.*

complémentarité plus intellectuelle (d'autres usages des collections) que simplement matérielle (d'autres documents et d'autres espaces de travail) aux bibliothèques universitaires.

2.4 – QUELLE OFFRE DE SERVICE POUR LES ETUDIANTS ?

Sommés de se prononcer sur une éventuelle prééminence de l'offre documentaire, de l'offre de service ou de l'offre d'espace dans les bibliothèques publiques, les professionnels rendent des avis divergents. L'offre documentaire prime pour F. Thomas (Strasbourg) qui ne voit pas l'utilité de développer des services si leur coût est prélevé sur des crédits d'acquisition, tandis que G. Doucet (Bourges) estime que "le public oublie son inconfort si le service est à la hauteur". Mais la plupart s'accordent à penser avec L. Torchet (Angers) que le public étudiant ne doit pas être particulièrement pris en compte dans la construction d'une politique de services.

2.4.1 – Des services destinés à tous les publics

De l'avis général, les conditions d'accès (horaires, tarifs) et l'ensemble des modalités régissant le rapport du lecteur au document (recherche, localisation, prêt, réservation...) ne doivent pas être aménagées pour favoriser davantage les étudiants, déjà perçus comme privilégié du fait de la souplesse de leur rythme de vie et de leur qualité d'usagers attirés et obligés des bibliothèques. Si évolution il y a (la généralisation de l'ouverture entre 12 et 14 h est souvent citée), elle doit bénéficier de préférence à d'autres catégories de publics.

E. Heranz (Valence) distingue des publics à desservir de façon naturelle (les étudiants) ou induite (de nouveaux publics attirés par les développements récents des bibliothèques : représentants de l'entreprise, acteurs socio-économiques) et estime que l'attente des seconds mérite autant de considération que celle des premiers. Les services consistant en l'apport d'une "plus value documentaire" aux ouvrages proposés ne paraissent pas concerner prioritairement et systématiquement les étudiants : les systèmes d'indexation des articles de presse (abonnement à Indexpress à Saint-Etienne, Grenoble et Strasbourg) profitent largement à toutes les catégories de scolaires ; les besoins d'information dans les domaines financier ou économique (dont A. Marcetteau (Nantes) déplore que les chambres de commerce ne s'attachent pas à y répondre), ou ceux des

demandeurs d'emploi, diffèrent complètement des attentes des étudiants ; les adultes en formation sont eux aussi à l'origine d'une demande spécifique. La possibilité d'effectuer facilement des photocopies est le service dont les bibliothécaires reconnaissent le plus spontanément le besoin au public étudiant.

Mais le service le plus ouvertement "connoté étudiant" est le prêt entre bibliothèques. Pour éviter une charge de travail excessive, à Aix, à Montpellier ou à Nantes, une forme de sélection est effectuée afin de renvoyer vers les structures universitaires les usagers qui y ont accès. Y. Nexon (Rennes) préconise de ne prendre en charge, parmi les demandes de P.E.B. émanant d'étudiants, que celles touchant aux spécialités et pôles d'excellence de la Bibliothèque.

2.4.2 – Les technologies nouvelles

La mise à disposition des nouvelles technologies de stockage, de diffusion et d'exploitation de l'information relève à la fois de la fonction documentaire et de la fourniture de services. L'offre de CD-ROMs est ainsi placée sur le même plan que les facilités de reprographie par G. Doucet (Bourges) dans sa réponse à une question ouverte sur l'opportunité respective des différentes formes de services.

Les nouveaux supports de l'information suscitent l'intérêt de bibliothécaires séduits par la richesse de leur contenu comme par la modulabilité de leur utilisation. M. Cousin (Aix) résume l'opinion générale en disant que la diffusion de ces technologies rentre de toute évidence dans les missions des bibliothèques, mais sans s'accorder forcément avec leur budget. G. Bouchard (Montpellier) évoque la question de la tarification et de la légitimité d'une éventuelle participation des usagers au coût de l'investissement. De fait, les formules se prêtant à une mise à disposition dans des conditions proches de celles propres au livre (ex. CD-ROMs) soulèvent davantage d'enthousiasme que les formules plus complexes à gérer (interrogation de bases de données, Internet). Signalons enfin que malgré l'exemple de Valence, la présence d'outils Bureautique à l'usage du public demeure du domaine de l'utopie pour bon nombre de bibliothécaires. Chacun semble par contre convaincu de la nécessité d'équiper les salles de travail en prises électriques pour ordinateurs portables.

Il ne fait de mystère pour personne que les étudiants, motivés et disponibles, seront parmi les premiers utilisateurs de cette nouvelle génération de

technologies. Cependant, ce n'est pas particulièrement à leur intention, mais plutôt à celle des autres catégories d'usagers, que les professionnels de la lecture publique travaillent à moderniser leurs établissements. P. Brugnot (Chambéry) résume bien l'opinion générale lorsqu'elle se dit persuadée que la fonction de bibliothécaire est d'abord une fonction de médiation, et peut à ce titre évoluer au rythme des avancées technologiques. Conscient de leurs devoirs et de leur impact, plusieurs mettent en avant une mission de vulgarisation du savoir et des techniques. Certains rappellent ainsi le rôle des médiathèques de prêt dans la propagation du disque compact audio, dans les années 1980, y voyant la justification d'une attitude volontariste et incitative, en amont de tout phénomène significatif d'équipement des foyers.

2.4.3 – Accueil et formation

Les avis divergent sur la question de la formation à dispenser aux utilisateurs étudiants. Plusieurs bibliothécaires, dont F. Marin (Saint-Etienne), M. Cousin (Aix) ou G. Bouchard (Montpellier) estiment que les étudiants n'ont pas à être privilégiés, et que les services d'information, les guides du lecteur et autres formes d'initiation ou de perfectionnement à l'utilisation de l'équipement doivent être ouverts indifféremment à tous les publics. Mais S. Truc (Grenoble), E. Heranz (Valence) ou C. Cheminant (Chambéry) accordent beaucoup d'importance à cette fonction d'accueil, d'orientation et de formation des étudiants, et attirent l'attention sur la relative facilité d'organisation d'un tel service (possibilité de séances collectives et de relais par les enseignants), son importance particulière pour des jeunes dont la réussite peut tenir à leur capacité à tirer parti des ressources documentaires disponibles, et la forte représentation de cette catégorie d'utilisateurs au sein du public.

2.5 – OFFRE DE SURFACE ET FREQUENTATION

C'est l'exclusion possible d'autres catégories de public qui préoccupe les bibliothécaires, et non l'invasion des "salles d'étude" par les "étudiants". Ce dernier phénomène est jugé naturel et constaté partout, avec simplement des variations liées à aux particularités propres à chaque établissement.

2.5.1 – La fréquentation

L'investissement des structures de lecture publique par les étudiants est le plus souvent ressenti comme normal, conséquence naturelle de la vocation des bibliothèques municipales à fournir ce dont les étudiants éprouvent par essence le besoin : une offre de documentation et "un espace et une ambiance propices au travail intellectuel (place, calme, silence)" ²⁴.

Mais l'importance de cette fréquentation pose la question de la cohabitation et de l'équilibre entre les différentes composantes du public. J.-C. Le Dro (Nantes) déplore que la médiathèque qu'il dirige ne compte que 1.100 inscrits de plus de 60 ans sur un total de 40.000, quand les moins de 25 ans représentent 63,5 % du total des usagers. Pour lui, le constat est simple : "un public chasse l'autre" et "c'est la surreprésentativité des jeunes qui a dû écarter les personnes plus âgées d'un service qu'elles ne croyaient plus pour elles" ²⁵.

Quels sont les moyens d'éviter l'éviction d'une partie du public par une autre ? A en croire les bibliothécaires, la défense des usagers minoritaires peut paradoxalement passer par une amélioration du service rendu aux "envahisseurs" étudiants. Davantage encore qu'une simple augmentation du nombre de places assises, l'ouverture de salles permettant le travail en groupe, la mise à disposition de boxes ou quarells favorisant au contraire l'isolement et la concentration, l'aménagement d'espaces résolument voués à une utilisation conviviale (cafétéria) sont cités comme autant de facteurs susceptibles de faciliter la cohabitation, voire le brassage des diverses catégories de lecteurs.

2.5.2 – Importance des facteurs historiques et géographiques

Le nombre, l'identité et les comportements des étudiants fréquentant les bibliothèques municipales varient largement d'un établissement à un autre. D'autres éléments que la simple offre de surface entrent en jeu : les situations particulières dépendent aussi de données géographiques et historiques.

²⁴ Renault. *op. cit.*

²⁵ Le Dro. *op. cit.*

L. Torchet (Angers) constate que les étudiants sont moins nombreux à fréquenter la bibliothèque le samedi. Les bibliothécaires Rennais témoignent eux aussi d'une baisse de la fréquentation étudiante en fin de semaine. G. Doucet (Bourges) évoque au contraire une augmentation des demandes d'ouvrages de niveau universitaire ce jour-là. Le phénomène trouve son explication dans l'examen des "flux migratoires étudiants" des différentes villes : les Berruyers sont nombreux à suivre des études dans d'autres villes, ne rejoignant Bourges et sa bibliothèque que le week-end, tandis que les étudiants inscrits à Angers ne sont pas dans leur majorité angevins de souche et désertent la ville universitaire dès la fin des cours.

Les flux étudiants varient également en fonction de l'emplacement des structures documentaires dans la ville, et de leur plus ou moins grande proximité par rapport à d'autres lieux importants pour les étudiants : campus, restaurants et résidences universitaires, lieux d'animation ²⁶. A Bordeaux, à Dijon, les campus sont établis loin du centre ville, alors que bibliothèque universitaire et lieux d'enseignement subsistent, au moins pour certaines matières, au coeur de Rennes. Le choix du site retenu pour le nouvel équipement de La Rochelle a pour objectif avoué de "recentrer l'université vers la ville". A Poitiers, N. Baty établit un lien direct entre fréquentation étudiante et localisation des facultés : les étudiants de la faculté de Sciences Humaines (qui voisine de la bibliothèque) sont extrêmement nombreux, quand les étudiants de la faculté de Lettres (sur un campus excentré) se font plus rares.

Le poids des habitudes et le rôle historique de la bibliothèque sont également des facteurs importants. Ainsi, et pour ne comparer que deux villes ayant une tradition universitaire déjà ancienne, la situation est différente à Grenoble, où la bibliothèque municipale se trouve détenir fonds ancien, fonds local et section d'étude, et à Strasbourg, où la bibliothèque municipale ne conserve pas le dépôt légal et où les fonds anciens se trouvent plutôt dans les bibliothèques universitaires. Chaque établissement cultive ainsi son héritage, déterminant non seulement l'orientation générale des collections, mais aussi des facteurs plus délicats à analyser, qui influent sans conteste sur l'ambiance et les conditions de travail.

²⁶ Voir : R. Séchet. *Université : droit de cité*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994.

La fréquentation des bibliothèques est par ailleurs tributaire de l'évolution de la population étudiante. Son accroissement provient de l'augmentation des effectifs de l'enseignement supérieur, et de l'allongement de la durée moyenne des études. F. Ragot (Tours) ou F. Marin (Saint-Etienne) voient là davantage qu'un lieu commun : une raison de ne pas stigmatiser les comportements d'étudiants qui n'y peuvent mais, et un motif pour envisager une "décrue" possible dans quelques années... On peut y trouver également le point de départ d'une comparaison intéressante entre bibliothèques de lecture publique et bibliothèques universitaires.

2.6 – LES B.M. ET LES B.U.

J.-C. Le Dro (Nantes) estime que "l'extravagante proportion d'étudiants" fréquentant son établissement pose la question d'une "politique de substitution aux carences de l'Education Nationale". Si tous ses collègues ne sont pas aussi virulents, ils sont nombreux à rappeler que les bibliothèques municipales remplissent un rôle incombant en principe aux bibliothèques universitaires, et à proposer des explications à ce phénomène. Ils rendent par ailleurs justice aux B.U. (le terme de S.C.D. semble n'être pas entré dans les moeurs) des progrès récemment accomplis, mais soulignent l'importance de l'effort restant à fournir.

2.6.1 – Missions et compétences

La réalité de la disparité signalée des offres documentaire, de services et d'espace, entre bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires, est avérée, même si des initiatives se mettent en place qui ont pour effet de rapprocher les deux types d'établissement (création au sein des BU de fonds de culture générale ou de lecture loisir ; jumelage avec des structures de lecture publique). Les publics visés ne sont bien évidemment pas les mêmes.

Mais une différence peut-être plus essentielle tient aux missions fondamentales incombant à chaque catégorie d'équipement. Les bibliothèques rattachées à une collectivité ont pour vocation la satisfaction des besoins documentaires et de lecture de loisirs de toutes les composantes d'une population, la mise à disposition à cet effet d'un fonds encyclopédique cohérent, et la constitution d'une mémoire livresque de la cité. Ces objectifs imposent un

positionnement dans une perspective globale, intégrant le long terme, ce qui n'est pas forcément le cas pour les établissements relevant de l'enseignement supérieur. Ces derniers devraient pouvoir fournir sans délai aux étudiants de l'université les documents, les outils et les espaces nécessaires pour leur permettre de travailler leurs cours, préparer leurs examens et mener leurs recherches dans les meilleures conditions. Ce rôle exige un effort constant d'adaptation à l'évolution des effectifs et des programmes, qui rend plus difficile, même s'il n'y a pas d'incompatibilité de principe entre les deux démarches, la définition et le suivi d'une politique d'établissement. S. Truc (Grenoble) souligne l'incompréhension de bibliothécaires de lecture publique devant l'importance accordée au très urgent et très pragmatique besoin de places assises, au détriment de la question de l'offre documentaire, par les responsables universitaires.

Rigidité structurelle ? manque de moyens ? Simple "crise du logement" (le mot est de F. Marin (Saint-Etienne)) passagère ? Les bibliothèques universitaires paraissent rarement complètement préparées pour répondre à la demande étudiante. Il est alors compréhensible que cette demande se reporte sur des structures municipales d'accès facile, plus accueillantes et, sans doute parce que disposant d'une plus grande souplesse de fonctionnement, plus attrayantes et parfois plus performantes.

2.6.2 – Les voies de la collaboration

Comme le signale D. Renoult ²⁷, "les notions de bibliothèques publiques et de B.U., institutions conçues jusqu'alors comme très cloisonnées et parfois même opposées, sont appelées à évoluer". D'énormes progrès ont été accomplis dans les bibliothèques universitaires ces dernières années sous l'impulsion du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les deux structures se rapprochent, dans leurs usages, leurs méthodes et leur organisation, comme par leur implantation (La Rochelle), parfois jusqu'à se fondre. Si les exemples de Valence ou de Saint-Etienne sont souvent cités, le cas particulier de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, au double statut universitaire et municipal depuis des décennies, semble effrayer par les difficultés de fonctionnement qu'entraîne cette situation ²⁸.

²⁷ Renoult. *op. cit.*

²⁸ Sur la BMU de Clermont-Ferrand, voir :

M. Chalard. Le double statut de la bibliothèque de Clermont-Ferrand. *La Gazette des communes*, 28 août 1995.

Interrogés sur les modalités possibles d'une collaboration entre bibliothèques municipales et universitaires, les professionnels sont presque unanimes à constater, en la regrettant, une absence totale de relations. La constitution de réseaux bibliographiques, une concertation quant au partage des missions et des champs documentaires, une assistance technique et une reconnaissance réciproques sont cités comme autant de voies à explorer. Il est à noter que la question de la cohabitation et de la complémentarité paraît être gérée de façon particulièrement dynamique et positive dans des villes où il n'y a pas de tradition universitaire ancienne : ainsi à Boulogne où une bibliothèque universitaire est en cours de réalisation, l'offre documentaire comme l'offre de services des deux équipements seront réparties de manière à amener les utilisateurs à des habitudes de cumul d'usages. Satisfaisante intellectuellement, cette démarche présente également des avantages économiques évidents.

et :

F. Cavalier. *Le lien bibliothèque publique-bibliothèque universitaire, l'expérience clermontoise : mémoire d'étude*. Villeurbanne : ENSSIB, 1993.

Chapitre 3 : QUELLE POLITIQUE POUR LE NEC ?

Les responsables du futur Nouvel Equipement Central de la ville de Rennes ont pris d'emblée le parti d'un positionnement global, visant la satisfaction de tous les publics et non celle de telle ou telle fraction isolée de la clientèle potentielle. En fonction de cette logique légitime, conforme à la perception générale des professionnels comme au souhait des édiles locaux, le cas particulier des étudiants n'a pas à être spécialement mis en avant.

Mais l'expression d'une volonté politique ne suffit pas à garantir une mise en oeuvre effective des principes affirmés. Ce chapitre a pour objectif la présentation de quelques facteurs essentiels pour la définition de ce que sera la partie bibliothèque du NEC, pour les étudiants comme pour les autres publics. Seront exposés chaque fois que possible les acquis (les bases qui ne changeront plus), les enjeux (chances ou risques) et les lieux de ces enjeux (éléments d'information à prendre en compte pour la résolution de questions qui peuvent s'avérer cruciales).

3.1 – UN PAYSAGE DOCUMENTAIRE COHERENT

"L'étudiant n'est pas confronté à un système d'information homogène, mais doit s'orienter dans un groupe fragmenté de bibliothèques diverses qu'il apprend plus ou moins facilement à identifier et à utiliser." Cette citation de D. Renoult²⁹ s'applique initialement aux étudiants, mais elle peut aisément être extraite de son contexte premier pour résumer la situation des publics des bibliothèques rennaises. L'élaboration d'un paysage documentaire cohérent implique une réflexion à l'échelle de l'équipement, à l'échelle du réseau et à l'échelle de la ville.

3.1.1 – Les composantes du NEC

Le NEC sera un complexe réunissant le Musée de Bretagne, le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et la médiathèque. M.-T. Pouillias, directrice de la Bibliothèque municipale, reconnaît que la mise en relation de ces trois entités, conservant chacune leur autonomie mais dotées de services communs, peut poser des problèmes de fonctionnalité. Les trois structures sont appelées à vivre à des rythmes différents, avec des publics

²⁹ Renoult. *op. cit.*

différents. La Bibliothèque aura tout intérêt à gérer au mieux la discontinuité dans la fréquentation et la programmation de ses deux partenaires, de façon à en tirer des effets bénéfiques (exploitation des synergies possibles pour les actions événementielles, par exemple).

Mais la première cohérence à assurer est celle qui doit unir les trois secteurs essentiels de la composante "bibliothèque" du NEC : le Fonds Général et les pôles documentaires, collections de documentation et de loisirs pour adultes ; le Fonds Jeunesse ; les Fonds Patrimoniaux. A chacun correspondent un public et un rayon d'attraction différents : mission de lecture de proximité pour le Fonds Jeunesse, satisfaction des demandes à l'échelle de l'agglomération pour le Fonds Général, et envergure régionale, sinon nationale ou internationale, pour les Fonds Patrimoniaux.

Des questions importantes demandent à être résolues en concertation par les responsables de ces différents secteurs :

- Fonds Général et Fonds Jeunesse doivent travailler à l'édification d'une politique documentaire (acquisition et mise à disposition) commune ou du moins basée sur un principe de complémentarité ;

- Fonds Général et Fonds Patrimoniaux ont à se répartir clairement espaces et compétences pour l'exploitation des collections d'intérêt local, du dépôt légal, des ouvrages en accès indirect, et à définir les modalités d'intégration dans un fonds patrimonial d'un document issu du fonds général ;

- Fonds Jeunesse et Fonds Patrimoniaux doivent organiser ensemble les grandes lignes de l'organisation et du fonctionnement du fonds régional jeunesse et d'un fonds "Nostalgie" (30.000 ouvrages en libre accès, représentatifs de l'édition pour enfants des décennies, voire des siècles passés).

Chacun de ces points nécessite donc une réflexion globale inter-services, pas encore ébauchée à l'heure actuelle, mais dont le défaut pourrait être cause de dysfonctionnements importants.

3.1.2 – Le NEC et le réseau de lecture publique

L'actuel réseau de la Bibliothèque municipale est appelé à connaître des évolutions considérables. Dès 1996, et indépendamment du projet NEC, une treizième et dernière annexe s'ouvrira dans le quartier de la Bellangerais, marquant la fin de l'activité de prêt direct du bibliobus. La mise en service du

nouvel équipement constituera quatre ans plus tard un bouleversement d'autant plus important qu'il entraînera une modification du site de La Borderie (qui perdra en importance mais pourra gagner en qualité) et une suppression de l'annexe de Colombia (dont les fonds spécialisés en sciences et techniques intégreront le NEC).

Un cabinet de conseil a été chargé de dresser les grandes lignes du nouvel équilibre qui ne manquera pas de se dessiner. L'ampleur en a été soulignée, et quelques directions de travail balisées. Le lancement d'un "plan d'optimisation au sein de chaque bibliothèque de quartier" préconisé par Bossard-Consultants ³⁰ s'est concrétisé par le recrutement d'un conservateur pour cette mission. Ce cadre devra trouver des éléments de solution aux trois interrogations suivantes : quel plan de communication pour la Bibliothèque dans sa nouvelle configuration (global ou distinguant nettement les deux facettes du réseau) ? quel profil pour les annexes (concentration de leur action sur la lecture de proximité, en cultivant leur dimension conviviale, et/ou spécialisation dans tel domaine documentaire) ? quel avenir réserver à l'ancien site central ? Autant de questions qui intéressent vivement des bibliothécaires préoccupés par le problème d'une éventuelle désaffectation des annexes au profit d'un équipement central plus attractif.

3.1.3 – Le NEC et les autres bibliothèques

L'implantation du NEC dans le "Nouveau Rennes" qu'est le quartier Colombier, dans le Centre-Sud, à proximité directe de la gare et du futur métro, va modifier radicalement la carte documentaire de la ville. Pour les étudiants notamment, il ne s'agira pas tant d'un transfert que d'une création nouvelle, puisque l'ensemble constitué des deux équipements mitoyens que sont la Bibliothèque interuniversitaire de Droit et de Sciences Economiques (rue Lesage) et la Bibliothèque municipale (rue de La Borderie) subsisteront dans le Centre-Nord, tout comme bien sûr les deux bibliothèques universitaires excentrées sur les campus Est et Ouest.

Attractif par sa localisation, sa nouveauté et la gamme des prestations offertes, le NEC drainera inmanquablement un très large public, parmi lequel on pourra compter des milliers d'étudiants. Pour se donner les moyens d'une relative

³⁰ Bossard-Consultants. *Ville de Rennes, bibliothèque municipale en réseau, diagnostic et recommandations d'organisation : présentation*. Paris : Bossard-Consultants, 1993.

maîtrise de cette inévitable évolution, une consultation réciproque entre B.M. et B.U. à propos des modalités de fonctionnement, de l'offre documentaire et de l'offre de services serait profitable. Les deux structures auraient à y gagner, en terme d'efficacité comme en terme d'image.

Les établissements relevant des Services Communs de Documentation ne sont pas les seuls centres documentaires avec lesquels une forme de collaboration doit être envisagée. Rennes compte au moins deux équipements importants, qui n'ont actuellement aucune relation avec la Bibliothèque municipale, et dont les missions et les publics recoupent partiellement ceux du NEC. Le DASTUM³¹ est une médiathèque consacrée à l'ethnologie, à la musique et au patrimoine bretons. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale, et devenant plus ouvertement multimédia, la B.M. ne pourra plus ignorer ce partenaire de taille. Quant au Centre Information Jeunesse de Bretagne, il remplit sa mission de documentation sur des sujets pratiques, auprès d'un public composé pour un tiers d'étudiants, dans un local qui jouxte l'emplacement du futur NEC.

3.2 – IMAGES ET USAGES DU NEC

Le succès du NEC dépendra des modalités d'appropriation, psychologiques et matérielles, de cet équipement par les divers publics qu'il a vocation de servir. Conçu pour tous, il lui faudra être ouvert à tous, mais en fonction de quels principes ? fractionnement en de multiples zones spécialisées, en espérant n'oublier personne, ou aménagement d'un unique espace de partage et de cohabitation ? On sait que les étudiants seront des utilisateurs nombreux et spontanément motivés. Mais à moins d'accepter une mainmise rapide de leur part sur l'ensemble de la Bibliothèque, il convient d'attirer et de fidéliser également les autres catégories d'usagers, en limitant au maximum les phénomènes de sectorisation.

3.2.1 – L'image

En 1992, une enquête a été réalisée par le groupe TMO-Ouest auprès de personnes ne fréquentant ni la Bibliothèque, ni le Musée de Bretagne, ni le C.C.S.T.I., afin d'appréhender leur perception de l'intérêt de chacun de ces trois

³¹ 16 rue de la Santé, 35000 Rennes. tél. 99.30. 91.00.

équipements dans le cadre du NEC ³². A propos de la Bibliothèque, curieusement, ces avis très extérieurs coïncident avec l'opinion des bibliothécaires rennais sollicités sur le même sujet. Nombreux sont ceux qui perçoivent le NEC comme un complexe impressionnant de modernisme et de monumentalité, et posent le problème de sa compatibilité avec les images "liées à l'univers livresque en général" ³³ et celles "d'équipement social de proximité" associées le plus généralement à l'idée de bibliothèque publique. Il apparaît que la réussite du projet peut être liée, au moins autant qu'à des performances fonctionnelles, à des questions d'ambiance, de psychologie et de communication.

– *Concilier les atouts du modernisme...*

De l'avis général, et c'est une évidence, le NEC aura pour avantage premier sa nouveauté : des locaux incomparablement améliorés par rapport à ceux de l'actuel site central, des horaires qu'on espère élargis, d'importantes collections audiovisuelles. Les évolutions les plus souvent demandées par les utilisateurs lors d'une enquête de 1994 seront acquises. Le nouvel équipement pourra en outre bénéficier de l'apport des technologies les plus récentes, avec un système informatique multimédia, des bornes d'information et un système de reproduction d'images et de données commun aux trois structures impliquées.

Vitrine technologique, le NEC se veut également exemplaire de modernisme dans sa façon d'accueillir et de retenir le public. M.T. Pouillias défend ainsi le projet d'une garderie intégrée (à l'exemple de Bourges) pour les enfants des visiteurs, et s'attache à l'idée d'une bibliothèque conçue comme un grand magasin, avec l'annonce de toute l'offre de service dès le hall, le rassemblement des "produits de première nécessité" dans un espace unique, et une importance extrême accordée à la signalétique, le tout dans une optique de fonctionnalité maximale.

³² TMO-Ouest. *NEC : la prise en compte des nouveaux publics : rapport d'étude*. Rennes : TMO-Ouest, 1992.

³³ TMO-Ouest. *op. cit.*

– ... avec les vertus de la tradition

"Tel un îlot de sérénité, la bibliothèque reste dans l'esprit des gens un lieu qui a su garder les charmes du passé : "parquets qui craquent", "odeurs de papier" (...). Cette vision d'un lieu au "temps arrêté" confère à la bibliothèque une dimension quasi mystique permettant le retour sur soi et la méditation." Ces conclusions de TMO-Ouest ³⁴ méritent sans doute d'être nuancées, car ne s'appliquant guère aux réalisations les plus récentes en matière d'équipements de lecture publique, mais elles mettent en avant une attente de la part du public, celle d'un lieu de calme et de discrétion, à dimension humaine. L'attrait de bibliothèques ainsi comprises réside dans une forme de confort matériel et moral, qu'on a pu voir parfois malmenés au profit d'un dynamisme et d'une modernité exacerbés. A Rennes, où le taux de personnes âgées fréquentant les bibliothèques de proximité est faible en raison, estime Y. Nexon, d'une difficulté d'adaptation de ce public à l'informatisation, au bruit et à l'affluence de jeunes turbulents, il sera important de préserver dans le site central une qualité d'ambiance propre à ne décourager aucune catégorie d'usagers.

3.2.2 – La place du grand public

Le maillage du réseau des annexes à la bibliothèque municipale de Rennes est dense ³⁵ et bien conçu pour une desserte de chaque quartier... à l'exception du centre-ville, où ni le site de La Borderie, vieillissant et à l'étroit, ni l'annexe de Colombia, spécialisée dans les domaines scientifiques et techniques, ne peuvent actuellement remplir de façon satisfaisante une mission de lecture de proximité. A l'écoute de la demande des habitants, la municipalité a exprimé pour le NEC sa volonté d'une offre grand public, conjuguée avec les objectifs d'excellence documentaire qu'on est en droit d'attendre d'une bibliothèque à vocation régionale. La fragmentation du futur équipement en espaces très distincts résulte de cette ambivalence exigée. Mais si le principe de cette segmentation est acquis, quelques options cruciales restent à arrêter, sur lesquelles il importe de statuer nettement.

³⁴ TMO-Ouest. *op. cit.*

³⁵ Voir : M.-T. Pouillias, Rennes, la bibliothèque dans la cité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n° 5.

Aucune interrogation majeure ne subsiste quant à la définition des collections, des publics visés et des usages prévus, des niveaux dédiés à la bibliothèque pour enfants, au patrimoine, aux pôles documentaires (Droit, Economie et Sciences Sociales ; Lettres et Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), à la bibliothèque musicale ou à la bibliothèque du cinéma. Par contre, des inconnues demeurent pour les deux espaces intitulés respectivement "Vie du citoyen" et "Vie de quartier". Il semble que la nature de la relation entre "grand public" et "spécialistes", et leur mode de partage des espaces (phénomènes de retranchement – chacun dans son territoire – ou brassage des publics), se joueront essentiellement dans ces deux lieux.

– *"Salle d'actualité" ou "Vie du citoyen"*

Aménagée dans un local du rez-de-chaussée nettement distinct du reste de la partie bibliothèque du NEC, la "salle d'actualité" ou "Vie du citoyen" aura pour objet d'offrir un panorama de la presse, une documentation immédiate sur la vie de la ville, et une information sur l'évolution du contexte politique, administratif, social, etc. Son fonds sera constitué essentiellement de périodiques (300 titres prévus) et d'usuels (support papier ou technologies nouvelles ; 3000 titres prévus). L'espace sera aménagé pour le travail et la consultation sur place (150 places assises ; deux salles pour le travail de groupes) ³⁶. Conçue dans un esprit de démocratisation, la "Vie du citoyen" devra selon Y. Nexon proposer des ouvrages d'au moins deux niveaux différents, de façon à pouvoir satisfaire plusieurs catégories de public.

Le service proposé dans cette zone (la première rencontrée par le visiteur) ne risque-t-il pas d'être jugé suffisant par certains utilisateurs, qui pourraient se dispenser d'aller découvrir le reste de l'équipement ? La réunion dans un même espace de collections de loisirs (actualité, presse) et d'autres à destination strictement utilitaire (documentation, référence) se placera-t-elle sous le signe d'une profitable complémentarité, ou au contraire sous celui d'une regrettable dispersion ? Les périodiques, utilisés comme "produit d'appel" dans plusieurs bibliothèques, y seront-ils exploités au mieux ?

Ces questions de détail préparent à une interrogation plus fondamentale : qui utilisera cette salle ? A coup sûr des étudiants, que la mise à disposition

³⁶ *Nouvel Equipement Culturel*. Rennes : Bibliothèque municipale, 1994.

d'espaces et d'ouvrages de référence, idéaux pour travailler seul ou en groupes, saura séduire. Et sans doute un public plus large, intéressé par l'offre des journaux et revues. Dans quelle mesure ces deux catégories d'usagers, auxquelles il faut prévoir d'ajouter le nombre important des "séjourners" davantage attirés par l'hospitalité du lieu que par sa fonction documentaire, pourront-elles cohabiter sans que l'une exclue les autres ? L'enquête de TMO-Ouest ³⁷ établit que, si la légitimité d'une salle d'actualité n'est jamais mise en cause, un tel service est considéré comme "emblématique de la vocation universitaire de Rennes", et destiné spécifiquement aux étudiants. Mais à la bibliothèque municipale de Lyon, dont la configuration générale présente de fortes similitudes avec le NEC, on constate que la salle des usuels et des périodiques est occupée par un public composite comportant une très faible proportion d'étudiants (on y a d'ailleurs adjoint une collection de bandes dessinées). Rien ne permet donc de garantir à l'avance que l'espace "Vie du citoyen" constituera un lieu clé de brassage des publics.

- Espace "Nouveautés" ou "Vie de quartier"

Après deux niveaux consacrés à la section enfants et aux espaces Musique et Cinéma, et avant les niveaux voués aux différents pôles documentaires et au patrimoine, le troisième niveau, d'une contenance de 20.000 ouvrages, est voulu "grand public". Mais les avis diffèrent quant aux moyens d'y parvenir, comme en témoigne l'indécision à propos de l'appellation de cet espace, entre "Nouveautés" et "Vie de quartier".

Le programme évoquait un rassemblement des "sélections de l'édition courante, (des) bandes dessinées, (des) oeuvres de fiction romanesques" ³⁸, avec des aménagements propices à la mise en valeur de genres littéraires tels que la poésie ou le théâtre. Les interrogations actuelles portent sur la définition des fonds destinés à intégrer cet espace. Y. Nexon préconise une présentation de tous les romans et classes 800 de la Dewey, arguant qu'on ne peut diviser la littérature en deux niveaux ; mais que resterait-il, à l'étage supérieur, du pôle documentaire Lettres-Sciences Humaines ? Là où il envisage la mise à disposition d'une série de documents relatifs à différents aspects de la vie quotidienne, M.-T. Pouillias parle d'une "boîte à outils documentaire", sélection d'ouvrages pratiques de base.

³⁷ TMO-Ouest. *op. cit.*

³⁸ *Nouvel Équipement Culturel, op. cit.*

Et sur quelles règles asseoir le principe acquis d'une présentation thématique d'ouvrages d'actualité ?

Les interrogations portent en fait sur le choix d'une formule faisant de l'espace "Nouveautés" ou "Vie de quartier" une zone d'appel (du grand public vers le NEC) et/ou un tremplin (de cet espace vers les autres niveaux du NEC). "Il n'y a pas de segmentation prévue entre grand public et chercheurs", rappelle Y. Nexon, "mais il y a un risque de reconstruction de ces clivages du fait de la distribution en niveaux". En fonction de la répartition dans le bâtiment des domaines que l'on sait être les plus attractifs, se dessinera la logique de l'établissement : ["Actualité" + 3 étages "Lecture Publique" + 4 étages "Etude et Recherche"] si l'espace "Nouveautés"-"Vie de quartier" est pensé comme une petite annexe "autosuffisante" de consommation courante ou ["Actualité" + "Jeunesse" + ("pôles documentaires" dont "Fiction et Nouveautés") + Patrimoine] si tout est fait pour inciter tous les publics à circuler dans tout l'édifice au gré de leurs besoins et de leur curiosité. Ces deux distributions, dont chacune est envisageable, sont incompatibles. C'est ce qui amène Y. Nexon à déclarer que "tout se jouera avec le troisième étage".

3.2.3 – Circulation des documents et appropriation des espaces

La répartition des espaces dans le NEC repose sur un système de stratifications à la fois physiques et logiques, avec une distribution par niveaux de grands domaines disciplinaires ou thématiques. L'équipement se présente comme un empilement de masses documentaires distinctes, au sein desquelles il s'agira de gérer au mieux les circulations des usagers et des ouvrages mis à leur disposition (la question des flux internes du personnel et des documents en cours de traitement n'entre pas dans notre propos).

Un prêt centralisé au rez-de-chaussée, avec un retour décentralisé dans les sections ; une distribution des espaces à partir d'une unique colonne groupant escaliers et ascenseurs pour le public et communication avec les magasins ; une répartition équilibrée des places assises dans les différents étages du bâtiment ; une délocalisation des locaux pour le travail interne et de plusieurs équipements communs aux trois structures associées (salles d'exposition, cafétéria...) : de cette organisation résulte une relative indépendance, quant à leurs horaires d'ouverture notamment, des différentes parties de la bibliothèque. Mais la "fluidité

intellectuelle et physique du programme" dont se félicite M.-T. Pouillias ne saurait suffire à garantir une même fluidité dans le fonctionnement quotidien de l'établissement. Il semble en effet qu'il y ait un risque de saturation chronique des zones choisies pour la communication des documents en accès indirect.

- Le choix des zones de communication

220.000 volumes, soit plus de la moitié du fonds accessible dans le NEC, seront conservés en magasin. Les dix plus récentes années des périodiques doivent être consultables dans l'espace "Vie du citoyen". Tous les autres documents en accès indirect, qu'ils revêtent ou non un caractère patrimonial, seront consultables au 6^e étage (celui des fonds anciens, du fonds Bretagne et de la fondation Pollès).

A la lumière de l'étude des comportements étudiants, on constate que la consultation de journaux et de revues est une pratique très courante de la part des lycéens et des étudiants de premier cycle. Avec un public concerné ne recoupant que partiellement la catégorie d'usagers visée par la "Vie du citoyen", et une charge de travail considérable pesant nécessairement sur la qualité des autres prestations offertes dans le service, la centralisation dans cet espace de la communication des périodiques en accès indirect est susceptible de déboucher sur un phénomène d'accaparement du lieu par les publics étudiants. Autre inconvénient cité par quelques bibliothécaires : l'espace Nouveautés communique sans restriction avec la cafétéria, qui est ouverte directement sur l'extérieur. Le problème évoqué est bien sûr celui du vol.

Plus graves risquent d'être les répercussions d'une communication systématique des autres catégories de documents en accès indirect au 6^e niveau. L'exemple des bibliothèques ayant testé ce mode de fonctionnement le démontre : G. Doucet (Bourges) ou L. Torchet (Angers) témoignent de la nécessité d'une distinction nette entre fonds patrimoniaux et fonds courants. Si toutes les demandes de consultation d'ouvrages conservés en magasins doivent aboutir dans l'espace destiné aux fonds patrimoniaux, cet espace sera saturé par les utilisateurs de tous les ouvrages qu'il n'aura pas été possible de mettre en libre accès, sans pour autant qu'ils soient rares, anciens, précieux ou à caractère régional. Deux conséquences sont prévisibles : la qualité toute particulière du service attendu d'une section patrimoniale sera très difficile à assurer ; les espaces de travail et les

collections d'usuels des pôles documentaires seront sous employés, car des usagers qui auraient choisi de s'y installer seront contraints de se rendre au dernier étage.

3.3 – LISIBILITE DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE

La qualité première de l'offre documentaire du NEC devra être sa lisibilité, dans tous les sens du terme. Chacun devra pouvoir trouver parmi les documents proposés une réponse à sa demande, quelqu'un soit le niveau. La présentation et le classement de ces documents devront découler d'une logique claire et accessible à tous. Les choix fondamentaux de l'établissement, enfin, seront explicités clairement. Telles sont les trois conditions de la nécessaire transparence pour une ouverture réelle et concrète à tous les publics.

3.3.1 – L'homogénéité de l'offre documentaire

L'essentiel des collections du NEC sera disponible en libre accès. L'actuelle dichotomie "étude et consultation sur place / prêt" va disparaître au profit d'une organisation en secteurs documentaires multi-supports associant dans chaque espace les deux modes d'exploitation. 136.000 ouvrages imprimés et 19.000 disques ou vidéos doivent ainsi être mis en accès direct³⁹. Des magasins de conservation d'une contenance de 220.000 documents, plus un "silo" pouvant être constitué dans les actuels locaux de stockage de La Borderie, accueilleront les fonds proposés en accès indirect ou différé. Les fonds voués à la conservation (Dépôt légal, ouvrages patrimoniaux), et les collections destinées à un usage courant, mais non retenues pour les espaces publics, trouveront place dans ces magasins. L'offre documentaire en accès direct du NEC sera composée à partir d'une sélection d'ouvrages de l'actuel "Fonds Général" (collections jusqu'à présent disponible en accès indirect), des actuelles collections en libre accès de La Borderie et des collections de l'annexe de Colombia (pour les classes Dewey 00-Informatique, 500 et 600), l'ensemble étant complété par un volume d'acquisition restant à déterminer.

Le choix d'une présentation en accès direct du plus grand nombre possible de documents, provenant de plusieurs collections et rassemblés par disciplines

³⁹ *Nouvel Equipement Culturel, op. cit.*

sans distinction de supports ou d'usages, pose la question de l'homogénéité de l'offre. Comment maîtriser les équilibres entre les différents niveaux de lecture devant être proposés ? Comment s'assurer d'une représentation satisfaisante des divers domaines du savoir ?

– *Sélection des ouvrages à mettre en libre accès*

Interrogés sur les facteurs de réussite d'une mise en accès direct de collections précédemment stockées en magasins, plusieurs responsables de bibliothèques insistent sur la nécessité de conserver en accès indirect les ouvrages épuisés dans le commerce (L. Torchet (Angers) évoque des vols de livres irremplaçables), ou dont la présence n'est pas forcément justifiée dans une collection en libre accès (A. Marcetteau (Nantes) recommande de ne proposer que des livres dont une utilisation régulière est prévisible). G. Doucet (Bourges) rappelle l'importance de la place à réserver pour les acquisitions futures, disant joliment que "si les rayonnages sont pleins dès le premier jour, on a échoué trop tôt".

Une étude réalisée dans les magasins de conservation de La Rochelle conclut que la proportion d'ouvrages "récupérables" pour le libre accès ne dépasse pas 50 % , et fait le constat d'un déséquilibre dans la représentation des classes Dewey qui dépasse largement les variations imputables aux aléas de la production éditoriale ou la compréhensible et traditionnelle prédilection des bibliothèques publiques pour les sciences humaines. Peu perceptible avec un système de communication indirecte, ce déséquilibre doit nécessairement être corrigé en cas de passage à un fonctionnement plus ouvert apportant les moyens d'une visibilité globale des collections.

Concernant les suites et collections (au sens éditorial du terme : ensemble fini ou non de monographies distinctes mais rassemblées sous la même appellation générique, participant d'une même démarche intellectuelle et/ou partageant une présentation commune : p. ex. la "Bibliothèque de la Pléiade" chez Gallimard, la série dite des "Budé" aux Belles Lettres ou les "Sources chrétiennes" au Cerf), l'étude de La Rochelle estime que 25 % seulement de celles qui sont acquises systématiquement peuvent être proposées en accès direct.

Les critères actuellement envisagés pour la sélection des ouvrages qui constitueront le fonds de base du NEC sont l'état physique, la valeur intellectuelle, la valeur vénale et l'intérêt pour l'ensemble de la collection, un examen rapide de chaque ouvrage potentiellement récupérable devant suffire à statuer sur son sort. Dans un deuxième temps, une série d'acquisitions doit compléter le fonds ainsi constitué, le rafraîchissant par l'apport d'une proportion d'ouvrages neufs, comblant les lacunes et estompant les déséquilibres éventuellement constatés. A la lumière des expériences évoquées ci-devant, il semble que cette démarche, si elle a le mérite de la simplicité, présente un risque majeur : est-il judicieux de proposer au public un ensemble composite né d'une multitude de choix ponctuels ? Ne serait-il pas préférable de formaliser au préalable l'aboutissement d'une réflexion sur l'image et l'usage souhaités de la collection ? Ne pourrait-on à ce prix éviter des effets de masse difficilement contrôlable autrement, en prenant des décisions sur la place accordée à chaque classe Dewey, la répartition pour chaque sujet entre ouvrages de tel ou tel niveau, la présence de tel ou tel type de collection ⁴⁰ ... ? En un mot, partir de bases qui prennent en compte les acquis les plus récents de la recherche bibliothéconomique, plutôt que de se satisfaire du parti de l'héritage ?

- la question des niveaux

Bibliothèque généraliste au service de tous les Rennais et bibliothèque à vocation régionale avec un objectif d'excellence documentaire, le NEC s'efforcera d'offrir une documentation encyclopédique de base, en même temps qu'une documentation d'un niveau supérieur dans bon nombre de domaines du savoir. Des ouvrages de niveau différents se côtoieront donc sur les rayons. Pourra-t-on les présenter en vrac, ou sera-t-il utile d'établir une distinction ? F. Ragot (Tours) estime que "les gens ne sont pas égaux face au livre" et s'appuie sur l'exemple de la B.P.I. pour exposer le risque de désorientation du public moyen face à une offre documentaire en libre accès très importante. Selon elle, une signalisation du niveau peut aplanir cette difficulté, mais elle avoue craindre que cette solution paraisse "rétrograde".

Un autre aspect de la question des niveaux de lecture est le choix de la mise à disposition ou non d'ouvrages dits pour enfants. Partant du constat d'une absence de relation entre l'âge et le niveau d'étude des usagers et le niveau de

⁴⁰ Voir sur ces sujets : B. Calenge. *Les politiques d'acquisition*. Paris : Cercle de la Librairie, 1994.

complexité des documents qu'ils empruntent ou consultent, et convaincus de la grande qualité de nombreux ouvrages pour la jeunesse, plusieurs bibliothécaires s'intéressent à l'idée d'espaces communs pour les documentaires "adultes" et "jeunesse". Ainsi, à la médiathèque de Chambéry, un projet de fusion des deux fonds jusqu'alors traditionnellement distincts devrait aboutir en 1997. Les ouvrages pour la jeunesse ne constituant pas un pôle documentaire distinct dans la répartition thématique programmée pour le NEC, une intégration au sein de chaque secteur d'un certain volume de ces ouvrages, dans des proportions et suivant un mode d'acquisition qui seraient à étudier, est tout à fait envisageable.

3.3.2 – Présentation et classement

Dans tout le réseau des bibliothèques municipales de Rennes, les ouvrages en libre accès sont indexés et cotés suivant la classification Dewey. Les ouvrages en accès indirect à La Borderie, cotés par ordre séquentiel de traitement, se sont vus eux aussi attribuer des indices Dewey, en prévision de leur possible mise en libre accès dans l'un ou l'autre des pôles documentaires. Tous les documents, enfin, font l'objet d'une indexation Rameau et sont catalogués en Unimarc. Trois groupes de travail ont été mis en place en vue d'une uniformisation et d'une optimisation des pratiques de ces trois outils qui, avec le principe retenu d'une présentation multi-supports, continueront de constituer le socle de la recherche et du classement documentaires dans le NEC.

En fonction de quels principes intellectuels, et sur quelle conception de l'encyclopédisme faut-il poser les fondements d'un système de mise à disposition des documents en libre accès dans une bibliothèque ? La question est au coeur des préoccupations des professionnels ⁴¹. Pour le NEC, les choix essentiels ont déjà été arrêtés dans leurs grandes lignes, mais plusieurs points restent à déterminer, qui ne sont pas sans importance pour la clarté et l'intelligibilité de la logique générale du classement, et donc pour la plus ou moins grande facilité d'accès à l'équipement des usagers.

– *Les classements : de la théorie...*

⁴¹ Voir : *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, t. 10, n° 3 (et particulièrement la contribution de B. Carbone : *De l'esprit des collections*).

On connaît les imperfections des classifications traditionnellement utilisées en bibliothèque, et les limites de leur adéquation aux besoins les plus couramment exprimés par le public. Des expériences de classement par centres d'intérêt ont été menées dans plusieurs établissements, au Mans notamment. Au vu de ces tentatives, plusieurs observateurs avouent leur scepticisme (A. Markiewicz (Nancy) préfère la rassurante stabilité de la Dewey) ou leur franche hostilité (F. Thomas (Strasbourg) juge ce système de classement "fasciste" parce que reflet de la représentation du monde de tel ou tel bibliothécaire, et préfère une Dewey démocratiquement partagée par les professionnels du monde entier !). Si la solution du classement par centres d'intérêt semble n'avoir pas été jugée globalement satisfaisante, chacun paraît convaincu de l'opportunité d'un assouplissement et d'une plus grande modularité dans la présentation des documents. Il en est de même avec diverses expériences d'intégration dans un classement unique de tous les supports : elles ont de toute évidence suscité une réflexion et fait évoluer de nombreux points de vue.

La bibliothèque municipale de Rennes ne saurait se tenir en dehors de ces débats et de cette recherche. Mais avec quels objectifs ? M.-T. Pouillias, directrice, et Y. Nexon, maître d'oeuvre de la future politique documentaire du NEC, semblent partisan d'une voie médiane caractérisée par un prudent attachement aux systèmes les plus éprouvés, tempéré par une ouverture aux expériences récentes. Le principe du classement multi-supports débordera-t-il des espaces Musique et Cinéma ? Quelles libertés se permettra-t-on avec la stricte Dewey ? Le NEC sera-t-il le terreau d'autres tentatives innovantes ? Pour le public rennais comme pour l'ensemble de la profession, l'enjeu est d'importance.

- ... à quelques problèmes pratiques

Multipliera-t-on le nombre d'exemplaires des ouvrages de référence susceptibles d'être utiles dans plusieurs des différents espaces du NEC ? Ces usuels seront-ils rassemblés dans une zone spécifique clairement identifiée et propice à l'exploitation sur place, ou les intégrera-t-on au sein d'un ensemble indifférencié d'ouvrages de statuts divers sur un sujet commun ? De même, les périodiques non généralistes trouveront-ils leur place, entre deux monographies, sur le rayon correspondant à leur spécialité ? Les ouvrages appartenant à des séries très demandées (les célèbres "Que sais-je ? ", p. ex.) seront-ils dispersés,

titre par titre, en fonction de leur thème ou de leur auteur, ou réunis dans une logique de collection ? Il est important de statuer sur ces questions très classiques, car au travers des solutions adoptées se lira toute une politique d'établissement : les organisations les plus rationnelles pour les initiés, les plus économes pour les professionnels, sont en effet souvent obscures et source d'errements pour les néophytes. C'est en définitive rien moins que le choix d'un public qui pourra découler de cet ensemble de décisions apparemment presque anodines.

3.3.3 – Une politique documentaire clairement définie et largement assumée

Les principes directeurs de la politique documentaire du futur réseau des bibliothèques rennaises sont conformes aux préconisations de l'organisme de conseil à qui fut confié une importante étude préparatoire au projet NEC ⁴². Cette étude recommandait un plan de fusion de la Lecture Publique Adulte (le réseau des bibliothèques de quartier) avec le Fonds Général (fonds d'étude de La Borderie, en accès indirect), ainsi que la nomination d'un cadre en charge de la coordination du nouveau service ainsi constitué. Elle traçait également les grandes lignes de la répartition des responsabilités documentaires entre structures de lecture de proximité, espaces de spécialisation disciplinaire ou thématique, et pôles d'excellence (avec une dimension patrimoniale pour ces derniers).

Mais des recommandations de spécialistes, à diffusion restreinte de surcroît, ne sauraient suffire à la définition d'une politique documentaire. Afin de remplir efficacement son rôle, une telle politique doit en effet satisfaire à des conditions de transparence et de netteté, pour une interprétation sans ambiguïté de la part du personnel comme de celle du public.

⁴² Voir notamment :

Bossard-Consultants. *Ville de Rennes, projet d'un nouvel équipement culturel, volet bibliothèque : scénarios de stratégie documentaire*. Paris : Bossard-Consultants, 1992.

et :

Bossard-Consultants. *Ville de Rennes, bibliothèque municipale en réseau : diagnostic et recommandations d'organisation*. Paris : Bossard-Consultants, 1993.

– *Importance de la signalétique*

La question de la signalétique dans le NEC a d'ores et déjà été confiée à un cabinet spécialisé, ce qui est significatif de l'importance qu'à juste titre on lui accorde. Elle concerne évidemment aussi bien les notions de services que celles d'espaces documentaires. M.-T. Pouillias comme Y. Nexon y voient un instrument essentiel. De fait, il paraît évident que, quelque logique de fonctionnement qu'on ait choisie, elle gagnera toujours à être explicitée efficacement. La clarté dans l'énoncé du mode d'emploi de l'établissement, dont on ne connaît guère d'exemple complètement probant dans les bibliothèques françaises à ce jour, sera-t-elle une innovation majeure apportée par le NEC à la profession ?

– *Intérêt d'une formalisation systématique*

B. Calenge a consacré un ouvrage entier à la démonstration de la nécessité d'une formalisation des processus de constitution et de suivi des collections ⁴³. Il insiste sur le fait qu'une politique documentaire est impérativement écrite, et composée de différents documents de portée plus ou moins générale, à destination aussi bien des tutelles (qui sont en droit de comprendre ce qui est réalisé en leur nom) que du public (qui en est d'autant mieux en mesure d'exploiter à bon escient la structure et de s'y intéresser) ou des bibliothécaires (auxquels un cadre rigoureux apporte une simplification et une garantie d'adéquation de l'effort de chacun aux objectifs de l'établissement).

La mise en forme des choix de fonctionnement est d'autant plus impérative que les rouages organisationnels sont complexes. La difficulté à contrôler efficacement les systèmes de sélection, la gestion financière ou le suivi statistique est fonction du volume d'activité : avec près de 3 MF consacrés aux acquisitions chaque année, 14 sites et une centaine d'agents, la Bibliothèque municipale se doit d'avoir d'une maîtrise complète de ses moyens, de ses objectifs et de leur évolution. Une définition claire des missions et des résultats attendus des responsables de chaque pôle documentaire, ainsi que leur désignation, semblent deux étapes décisives et prioritaires.

⁴³ Calenge, *op. cit.*

La gestion d'une collection par les cotes peut constituer l'aboutissement logique d'une modélisation rigoureuse de la politique documentaire . Il est important, si cet objectif est retenu même à moyen ou long terme, de s'en donner les moyens le plus tôt possible. La définition d'un système de cotes fermé pourrait ainsi constituer un aboutissement particulièrement intéressant de la réflexion engagée par le groupe de travail Dewey.

3.4 – L'OFFRE DE SERVICES ET L'OFFRE D'ESPACE

L'offre de surface et de places assises a été prévue suffisamment large pour ne pas constituer une limite matérielle à l'offre de services. Mais des arbitrages et des choix techniques importants restent à faire.

3.4.1 – Une offre de services indissociable de l'offre d'espace

Avec un total de 685 places assises (compte n'incluant pas les places collectives) réparties sur 8 espaces et 4350 m², la capacité d'accueil du NEC est placée sous le signe d'une générosité à laquelle le public rennais n'a guère été habitué jusqu'alors : l'actuel site de La Borderie ne propose que 142 places assises, et l'ensemble des autres bibliothèques du réseau 610. M.–T. Pouillias indique que cette offre reste volontairement limitée, ayant été calculée en fonction de ratios (surface/offre de documents/fréquentation) moyens, selon lesquels chaque place assise est occupée en moyenne par trois usagers différents dans une journée.

L'offre de services est indissociable de l'offre d'espace dès lors que sont mises à disposition des cabines (4 m² à chaque fois) pour l'exploitation de documents multimédia, la lecture de CD-ROM ou le travail sur micro-ordinateur. Le programme prévoit 77 postes de travail individuels répartis dans les différents secteurs, dont 20 postes en réseau affectés à la consultation de didacticiels.

Le partage des places assises entre les différents secteurs du NEC tient évidemment compte de la vocation spécifique de chaque zone. L'espace "Vie du citoyen", le pôle Sciences et Techniques et l'étage patrimonial sont les plus largement dotés, avec respectivement 180, 125 (dont 33 postes "nouvelles

technologies") et 110 places disponibles. Mais les autres espaces sont également ouverts au travail ou à la consultation sur place. L'offre minimale est celle du département Musique et Cinéma, avec seulement 20 places assises. Plusieurs locaux sont prévus pour une utilisation collective.

Cette dissémination programmée dans les divers espaces de l'édifice des lieux propices à une station prolongée appelle-t-elle forcément une multiplication parallèle des points d'accès aux différents services proposés ? C'est une question de choix d'organisation, étroitement liée au problème des moyens humains disponibles.

3.4.2 – Principes d'organisation de l'offre de services

Pour les professionnels comme pour les usagers, la qualité du contact paraît un facteur essentiel de l'attractivité d'une bibliothèque. L'utilisateur attend d'être "guidé, orienté et soutenu". "Faute d'offrir cette aide, la bibliothèque s'enferme dans ses images classiques de lieu réservé." ⁴⁴ La motivation du personnel de la bibliothèque semble sur ce point acquise, comme en témoignent les déclarations spontanées recueillies lors des entretiens, ou le fait que 25 personnes (sur un effectif de 87 agents) aient volontairement participé cette année à un stage portant sur les exigences de la relation avec le public.

Mais la qualité de l'accueil est fonction de la disponibilité du personnel, et dépend donc d'options restant à définir, concernant principalement le nombre d'heures d'ouverture, le nombre de cadres B (assistant ou assistant qualifié de conservation) en service public, et l'organisation du travail interne (spécialisation ou non des personnels dans des fonctions –accueil, traitement des documents, etc.– ou dans un secteur ? maintien d'un principe de relative polyvalence ?). Ces données sont largement prises en compte dans les études préalables, et divers scénarios ont été très précisément établis ⁴⁵. Il serait bon que des options fermes soient rapidement retenues, de façon à pouvoir permettre le début d'une réflexion sur les principes généraux de mise à disposition des services (concentration sur des espaces et des équipes spécialisés ? recherche de solutions privilégiant le libre-accès à partir de n'importe quel secteur ?).

⁴⁴ TMO-Ouest. *op. cit.*

⁴⁵ Bossard-Consultants. *Ville de Rennes, bibliothèque municipale en réseau..., op. cit.*

Deux risques majeurs sont à éviter : la sous-utilisation de services présentant un coût d'investissement et de fonctionnement important, et l'enfermement dans un système rigide insuffisamment ouvert aux nécessités d'une constante évolution. Afin d'éviter ce double écueil, deux logiques semblent pouvoir être préconisées, correspondant grossièrement à deux grandes familles de services : ceux ciblant un sous-ensemble fermé du public, et ceux concernant davantage un usage particulier du document qu'une catégorie particulière d'utilisateurs.

La desserte des collectivités, le port de livre à domicile, les relations avec les bibliothèques-centres de documentation des écoles, le prêt entre bibliothèques sont des services rentrant dans la première grande famille. Ils impliquent l'utilisation d'outils spécifiques, un travail en réseau avec des partenaires extérieurs bien identifiés et une spécialisation des personnels responsables. Leur organisation en autant de services structurés (maintien du principe actuel) semble la solution la plus rationnelle.

La deuxième grande famille de services englobe tous ceux qui peuvent permettre une exploitation individuelle particulière des documents proposés. Leur justification tient au rapport entre leur coût et leur taux d'utilisation. Pour optimiser ce dernier, il est important de fournir de façon constante et attractive au public tous les éléments d'information et de formation nécessaire, en n'oubliant jamais que c'est l'offre, et donc sa publicité, qui crée la demande. Cette offre de service pourra être conçue comme un ensemble aussi modulaire que possible (la gamme des prestations offertes, mais également leurs conditions d'accès – ceci incluant une éventuelle tarification – devant se prêter à une évaluation/évolution permanente).

3.5 – LA PLACE DES ETUDIANTS

La mise en oeuvre des principes précédemment exposés devrait aboutir à l'édification d'une structure documentaire ouverte et lisible pour tous les publics, sans dispositions particulières pour une classe étudiante dont nous avons vu par ailleurs qu'il n'était ni possible ni souhaitable de la caractériser complètement par des usages, des comportements ou des attentes véritablement homogènes.

Au même titre que les autres catégories d'usagers, les étudiants devront pouvoir savoir précisément ce qui leur est proposé dans le NEC et le reste du réseau :

- une offre de diverses bibliothèques pour divers usages ;
- une offre documentaire variée, utilisable à fins de formation ou de loisir ;
- une offre de divers espaces, ambiances et outils de travail ;
- une offre de services complémentaire de celle des bibliothèques universitaires ;
- des fonds de référence pouvant servir de support à une recherche.

Il n'est pas inenvisageable de mettre au point dans un deuxième temps des outils spécialement adaptés aux besoins des étudiants, qui représenteront une fraction numériquement importante des usagers. Les fonctions de présentation et d'apprentissage des diverses ressources de l'équipement pourront notamment justifier un effort particulier. Dans un souci d'économie comme de cohérence avec les objectifs initiaux, il pourrait être judicieux de déléguer à des représentants de l'université ou des étudiants eux-mêmes, suivant des modalités négociées, cette mission complémentaire d'information très ciblée, dont l'utilité ne fait pas de doute mais qu'il est difficile d'inscrire dans une politique ouvertement focalisée sur les missions "citoyennes" de desserte de tous les habitants de la ville. Un tel aménagement pourrait être caractéristique d'une "voie médiane", avec une Bibliothèque municipale reconnaissant l'importance et la spécificité des attentes étudiantes, fournissant l'essentiel des moyens nécessaires à la satisfaction de ces attentes, mais laissant à des intéressés suffisamment autonomes et compétents pour le faire le soin de développer, d'exploiter et de maintenir une gamme adaptée de prestations, se réservant ainsi la possibilité de concentrer ses propres efforts en direction de catégories de public jugées davantage prioritaires.

CONCLUSION

- Limites de l'étude

Cette étude n'a pas pour prétention d'épuiser la question du service pouvant être rendu par les bibliothèques municipales aux étudiants, sujet dont on a pu appréhender l'ampleur, la complexité et la multiplicité des approches possibles, mais elle pourra peut-être contribuer à y servir d'introduction.

Incomplète, puisque ne s'attachant qu'à un nombre et une catégorie limités de bibliothèques de province ; superficielle, parce que s'appuyant sur un corpus diffus de déclarations spontanées ; dépourvue enfin de la rigueur propre à une véritable analyse de discours ou étude statistique, elle n'a pour ambition que de baliser quelques pistes pour des recherches ultérieures. Ces travaux pourraient être plus restreints dans leur champ, pour un meilleur approfondissement, et davantage basés sur la collecte et l'exploitation de données chiffrées, ainsi que sur l'observation de scénarios et configurations mis en oeuvre dans différents établissements.

- Moyens techniques et ressources humaines

Avant de reprendre les conclusions principales concernant le fond même de notre recherche, qu'il nous soit permis de livrer deux remarques de portée générale, portant l'une sur les moyens techniques, l'autre sur les ressources humaines des bibliothèques.

Point négatif : la difficulté à rassembler un ensemble cohérent et homogène de données exploitables pour une étude véritablement scientifique du sujet rappelle la nécessité pour toutes les bibliothèques d'améliorer leurs dispositifs d'évaluation (et par là de gestion) de leur activité et de leurs politiques documentaire et de services. Pour être véritablement efficaces, ces outils devraient reposer sur les mêmes bases, de façon à faciliter les comparaisons d'un établissement à l'autre.

Point positif : le regard porté par les bibliothécaires sur leur mission, son cadre, ses moyens et ses limites, est caractérisé par une lucidité, une pertinence, une profondeur, en un mot une qualité dont il y a lieu de se féliciter.

– Bibliothèques municipales et lecteurs étudiants

L'essentiel peut être exprimé en trois points.

Premier point : le service rendu à la population étudiante pèse d'un poids considérable dans le fonctionnement de la plupart des bibliothèques de lecture publique, et le sujet est bien au coeur des préoccupations de nombreux professionnels.

Deuxième point : il n'existe pas un unique problème étudiant qu'il serait possible d'appréhender de façon globale. Les grandes disparités entre les situations observables ici ou là tiennent à des motifs historiques et géographiques, politiques et démographiques, et c'est à l'échelle de chaque ville, de chaque établissement, que doivent être recherchées les solutions les plus appropriées.

Troisième point : confrontés à la difficulté de conjuguer la satisfaction des attentes étudiantes avec leur vocation de lecture publique, la majorité des bibliothécaires entend s'attacher prioritairement à cette dernière mission, dans une logique intégrant considérations déontologiques et souci de fonctionnalité.

BIBLIOGRAPHIE

1 – Les étudiants et leurs pratiques de documentation

BESNIE, Philippe. *L'image de la médiathèque de Nantes auprès de ses usagers et sa place dans les politiques culturelles depuis 1977*. Villeurbanne : ENSSIB, 1990.(DESS).

CARBONE, Pierre. Les bibliothèques universitaires : dix ans après le rapport Vandevoorde. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n° 4, p. 46–58.

CATTANT, Esther. *Délocalisation et politique documentaire, l'expérience valentinoise : mémoire d'étude*. Villeurbanne : ENSSIB, 1992.

CAVALIER, François. *Le lien bibliothèque publique–bibliothèque universitaire, l'expérience clermontoise : mémoire d'étude*. Villeurbanne : ENSSIB, 1993.

FRAISSE, Emmanuel (dir). *Les étudiants et la lecture*. Paris : Presses universitaires de France, 1993. Politique d'aujourd'hui. ISBN 2–13–046060–7.

FRAISSE, Emmanuel. Lecture : les étudiants aussi. *Argos*, 1993, n° 8, p. 87–89.

FRAISSE, Emmanuel. L'université au miroir de la lecture. *Esprit*, 1993, n° 8–9, p. 128–142.

KLELTZ, Françoise. La lecture des étudiants en sciences humaines et sociales à l'université, *Cahiers de l'économie du livre*, 1992, n° 7, p. 5–57.

LE DRO, Jean–Claude. *Les publics et la Médiathèque*. 1995. (communication à la journée de l'Association des Bibliothécaires Français, février 1995).

Les étudiants et le livre universitaire : besoins, pratiques, opinions. *Cahiers de l'économie du livre*, 1990, n° 4, p. 58–80.

PATUREAU, Françoise. *Les pratiques culturelles des jeunes*. Paris : Documentation Française, 1992.

POULAIN, Martine. Usages en bibliothèques publiques. in *Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs dans la France contemporaine*. Paris : Cercle de la Librairie, 1988.

RODA, Jean-Claude. *L'appétit vient en lisant*. La Garde : Coralie ; Toulon : Faculté de sciences économiques et de gestion, 1995.(Maîtrise de sciences et de gestion).

SCP-Communication ; Ministère de la Culture ; Le Monde. *Les étudiants et la lecture : signalétique, filières, comportements*. Maisons-Alfort, SCP-Communication, 1992.

SECHET, Raymonde (dir.). *Université : droit de cité*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1994. ISBN 2-86847-130-7.

SINGLY, François de. Les jeunes et la lecture. *Les dossiers éducation et formations*, 1993, n° 24.

2 - Rennes et ses bibliothèques

BOSSARD-Consultants. *Ville de Rennes, bibliothèque municipale en réseau, diagnostic et recommandations d'organisation : présentation*. Paris : Bossard-Consultants, 1993.

BOSSARD-Consultants. *Ville de Rennes, projet d'un nouvel équipement culturel, volet bibliothèque : scénarios de stratégie documentaire, rapport final, version définitive*. Paris : Bossard-Consultants, 1992.

CAUDAL, Eric, et al. *Bibliothèque municipale de Rennes : enquête statistique*. Rennes : Faculté de sciences économiques, 1992. (MST Economie d'entreprise).

FERRIEU, Xavier. La constitution des fonds de la bibliothèque municipale de Rennes. in *Charpiana : mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy*. Rennes : Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 67-90.

LECHAMPION, Jacqueline (éd.). *Service commun de la documentation de l'Université Rennes I : un bilan de l'existant*. Rennes : Bibliothèque de l'Université de Rennes I, 1992.

Nouvel Equipement Culturel. Rennes : Bibliothèque municipale, 1994.

PIHAN, Jean. *Les bibliothèques de lecture publique en Bretagne : enjeux de l'aménagement d'un espace culturel*. Rennes : Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne : Institut culturel de Bretagne, 1993.

POUILLAS, Marie-Thérèse. Rennes, la bibliothèque dans la cité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t. 37, n° 5, p. 34-38.

POUILLIAS, Marie-Thérèse. *Rennes, ville et lecture*. 1994. (communication présentée au colloque de Marseille, *La bibliothèque dans la ville*, novembre 1994).

TMO-Ouest. *NEC, la prise en compte de nouveaux publics : rapport d'étude*. Rennes : TMO-Ouest, 1992.

Vivre à Rennes : 1994-1995. Rennes : Ville de Rennes, 1994.

Cette bibliographie réduite sera utilement complétée par les pistes de lecture présentées dans *Les étudiants et la lecture* (E. Fraisse, 1993) et mises à jour avec *L'appétit vient en lisant* (J.-C. Roda, 1995) pour la question de la lecture étudiante, et dans *Université : droit de cité* (R. Séchet, 1994) pour la question des relations entre monde universitaire et collectivités territoriales.

Annexe 1 : LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

1 – Bibliothèque municipale de Rennes

J. Carnet
A. de Cauquereumont
F. Cormier
F. Durand
X. Ferrieu
K. Gauthier
C. Jain
E. de La Porte des Vaux
M. Le Clainche
M.-S. Le Treut
M.-A. Marion
Y. Nexon
C. Pays
I. Pellestor
M.-T. Pouillias
M.-L. Poupard
M. Stievenard
S. Toulouse
L. Varéon
M. Vincent

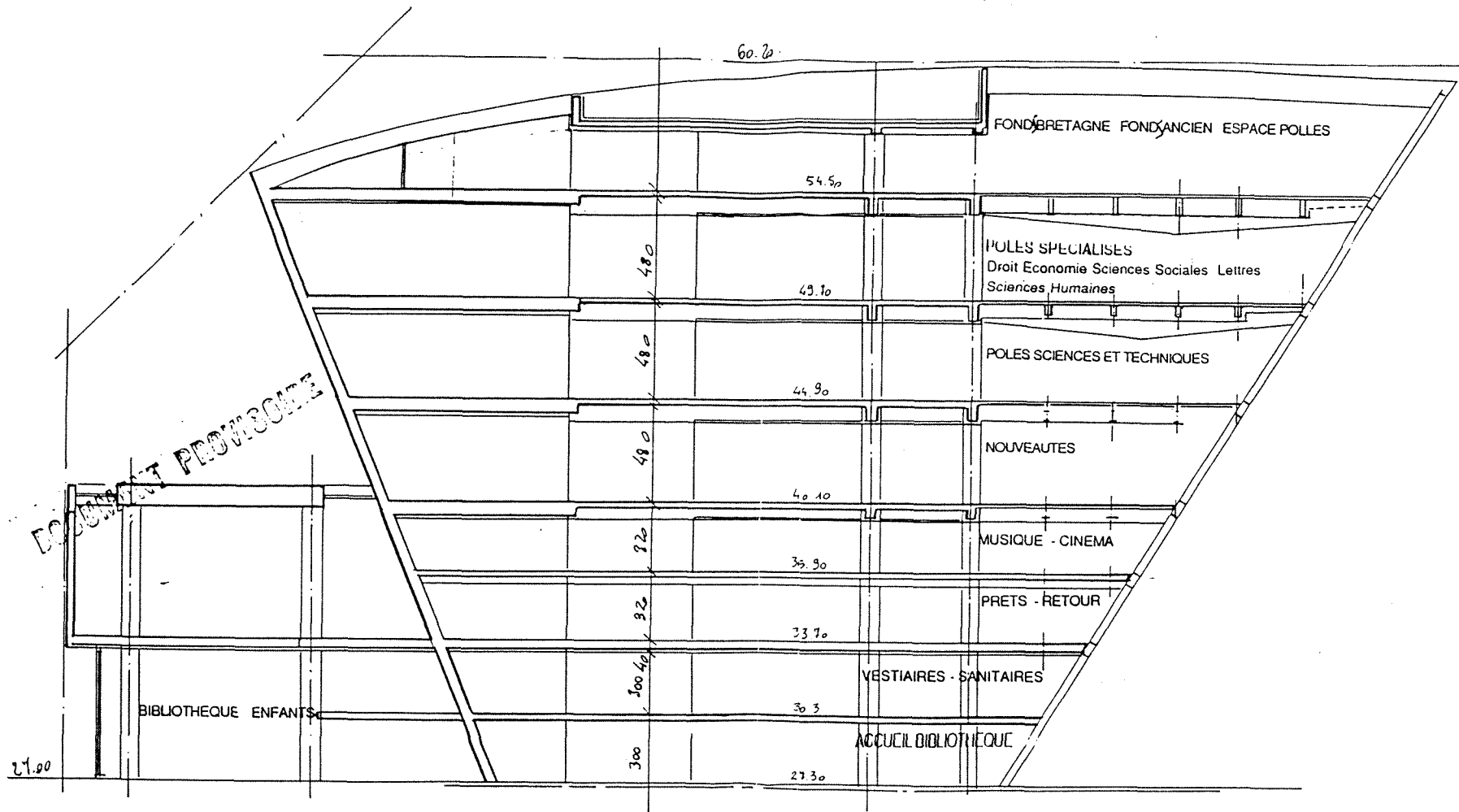
2 – Conservateurs en poste au SCD de Rennes I

J. Brélivet
J. Lechampion
J.-Y. Roux

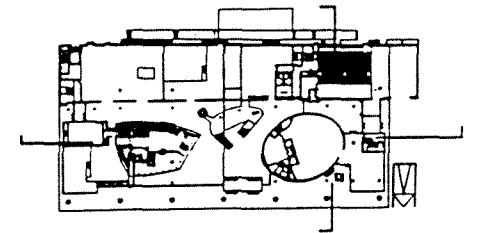
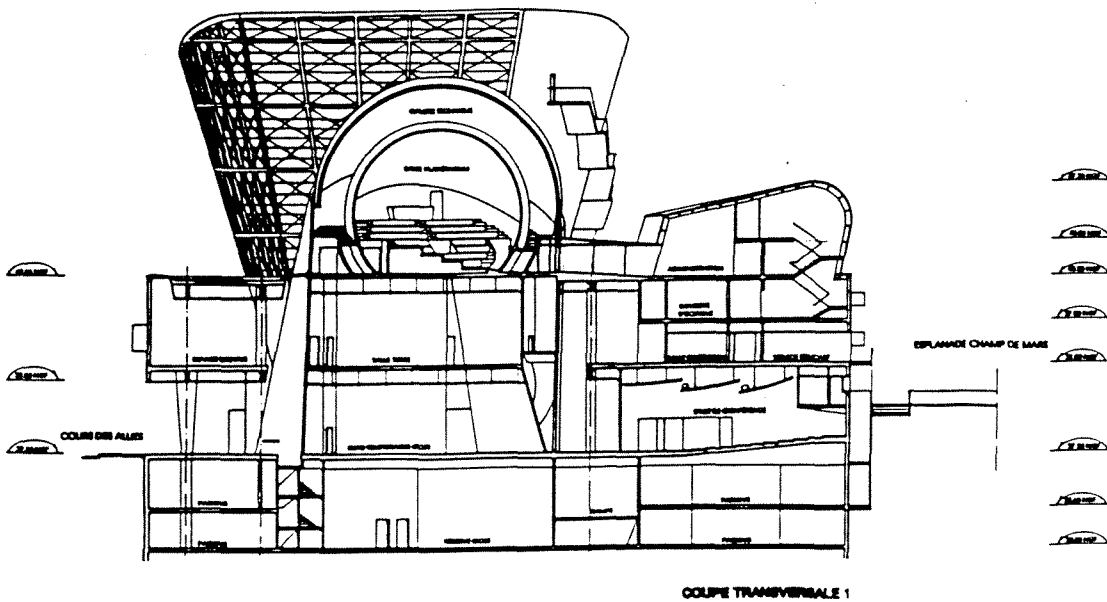
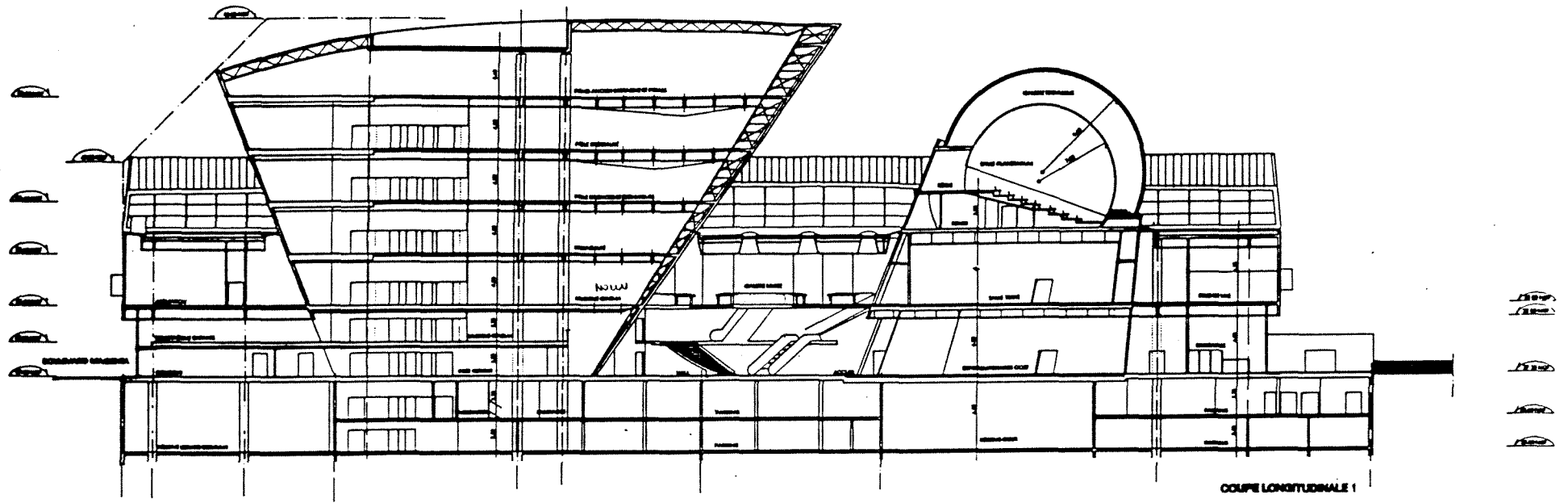
3 – Conservateurs en poste dans des bibliothèques municipales

N. Baty (Poitiers)
G. Bouchard (Montpellier)
P. Brugnot (Chambéry)

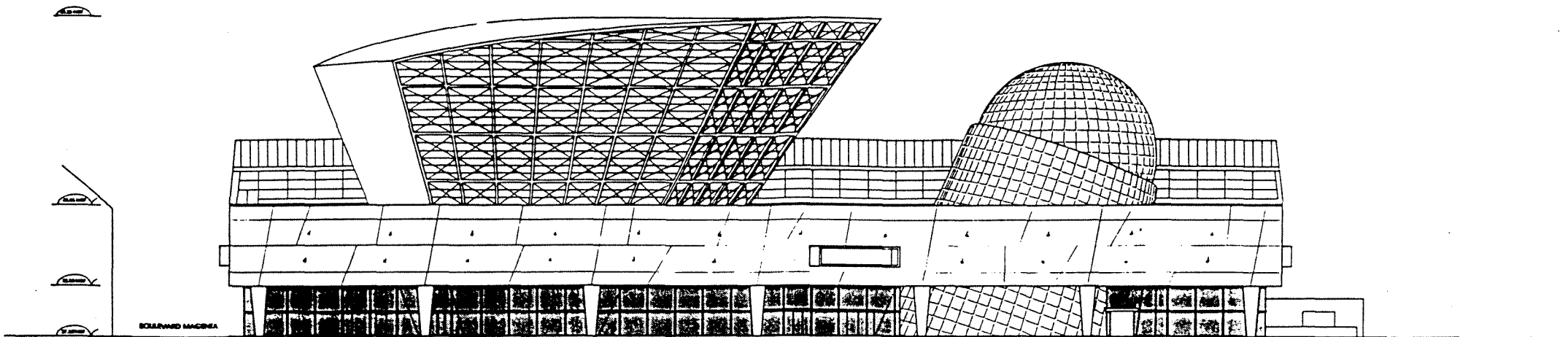
C. Cheminant (Chambéry)
B. Carbone (La Rochelle)
M. Cousin (Aix-en-Provence)
G. Doucet (Bourges)
E. Heranz (Valence)
J.-C. Le Dro (Nantes)
F. Marin (Saint-Etienne)
M. Markiewicz (Nancy)
G. Mathieu (Besançon)
O. Nublat (La Rochelle)
A. Marcetteau (Nantes)
F. Ragot (Tours)
F. Thomas (Strasbourg)
L. Torchet (Angers)
O. Touzet (Bordeaux)
S. Truc (Grenoble)
G. Van Haeck (Dunkerque)



| | | | |
|---|-------------------|------------------|----|
| NOUVEL EQUIPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE RENNES | | | |
| MAITRISE D'OEUVRE : CHRISTIAN DE PORTZAMPARC - ARCHITECTE - 1 rue de l'Aude - 75014 PARIS Tel : (1) 43 27 11 97 - Fax : (1) 43 27 74 79 | | | |
| MAITRISE D'OUVRAGE : VILLE DE RENNES - Direction Generale Culture Education Sport - BP 26 A 35031 RENNES CEDEX - Tel : 16 99 28 58 13 - Fax : 16 99 28 57 90 | | | |
| APS | DATE : 27/01/1995 | ECHELLE : 1/200e | N° |
| COUPE BIBLIOTHEQUE | | | |

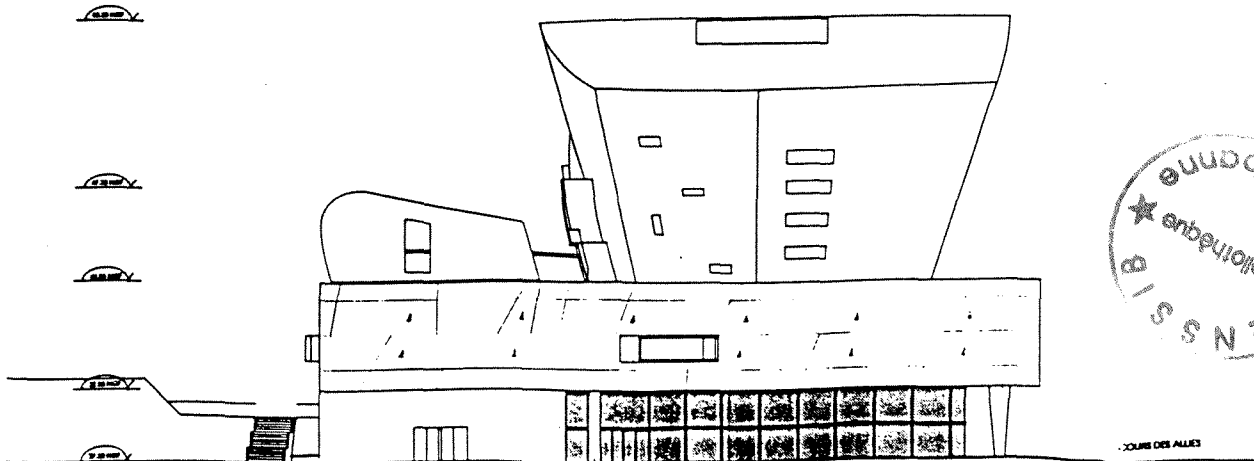


| NOUVEL EQUIPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE RENNES | |
|---|------------------------------------|
| Maître d'Œuvre : VILLE DE RENNES - Directeur Général Culture Éducation Sport BP 38 - 35031 RENNES CEDEX - Tél. 16 99 28 58 13 - Fax. 16 99 28 57 9 | |
| A.P.S. | |
| DATE: 07.04.93 | COUPE LONGIT. 1 ET COUPE TRANSV. 1 |
| MODIFICATIONS | |
| | |
| Maître d'Œuvre : Architecture Ch. de PORTZAMPAHC 1 rue de l'Asme 75014 PARIS Tél: 43.27.11.97 Fax: 43.27.74.79 Ingénieur: SOCIÉTÉ 381 - rue G. de GAULLE 92142 CLAMART CEDEX Tél: 90 94 48 00 Fax: 46 30 88 62 | |
| Seau-Travaux: Economiste: ATEC 8 rue de DE GOSSÉLON 94230 CACHAN Tél: 06 15 81 81 Fax: 45 47 54 80 | |



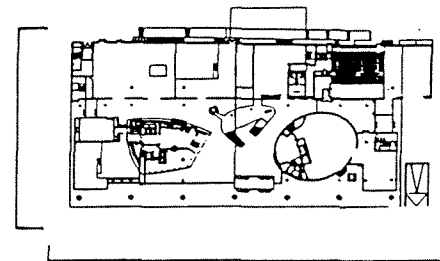
Boulevard Magenta

FACADE COURS DES ALLIES

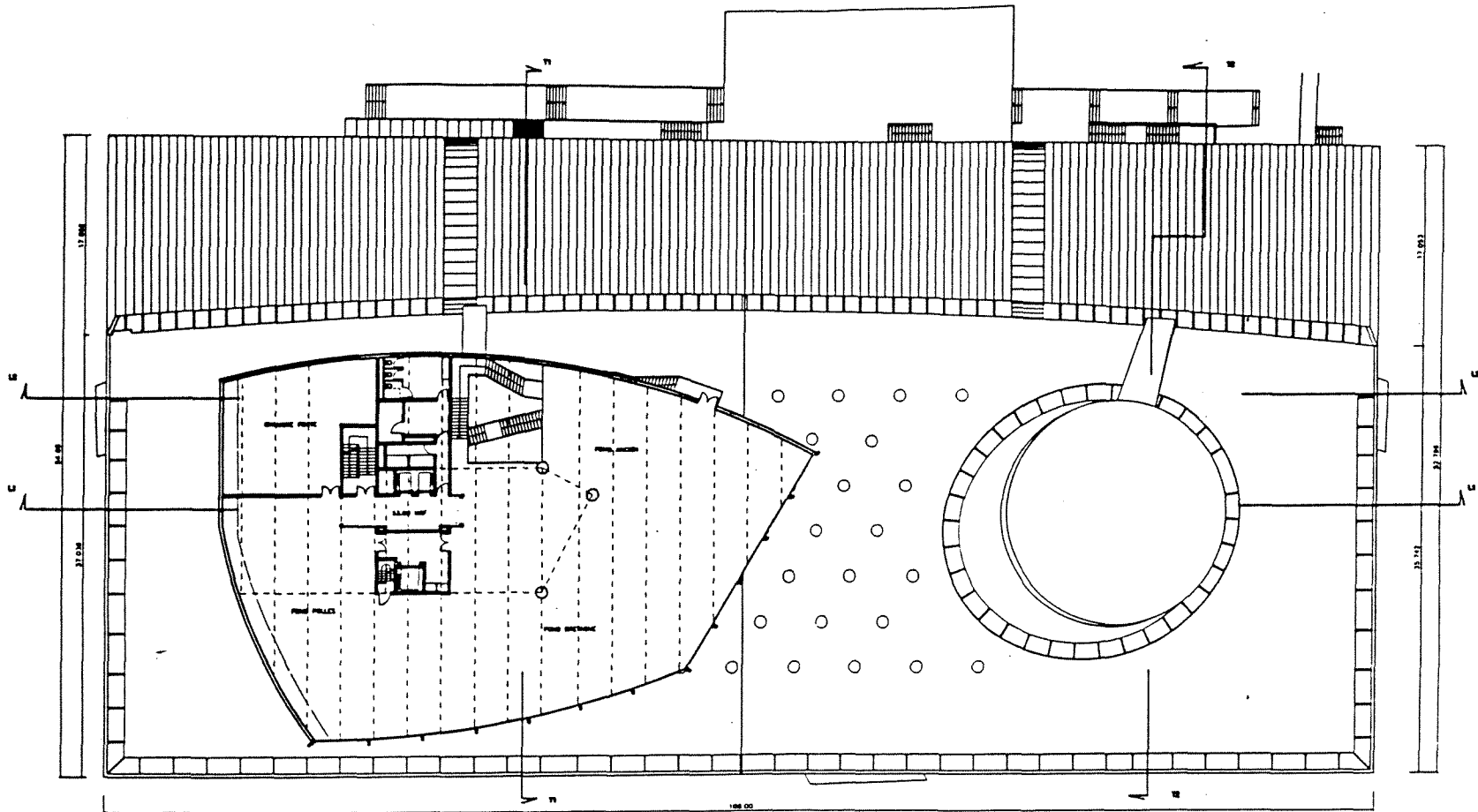


Cours des Allées

FACADE BOULEVARD MAGENTA



| NOUVEL EQUIPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE RENNES | | | |
|--|--|--|--|
| Maitrise d'Œuvre: VILLE DE RENNES - Direction Générale Culture Éducation Sport BP 35031 RENNES CEDEX - Tél 16 99 28 58 13 - Fax 16 99 28 | | | |
| A.P.R. | | | |
| DATE 07 04 95 | FACADE BULIMENTA FACADE COURS DES ALLIES | | |
| MODIFICATIONS | | | |
| <table border="1"> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table> | | | |
| | | | |
| Maitrise d'Œuvre | Architecte Ch. de PORTZAMPARC 1 rue de l'École 75014 PARIS Tél 43 27 11 97 Fax 43 27 74 79 Ingénieur: SOUËTEC 301 av du Lt de GARILLE 92142 CLAMART CEDX Tél 40 94 48 00 Fax 46 38 86 62 Sous-traitant: Economiste ATEC 6 rue du Dr GOSSELIN 94230 CACHAN Tél 46 15 81 81 Fax 43 47 58 88 | | |



NOUVEL ÉQUIPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE RENNES

Maitrise d'Œuvre: VILLE DE RENNES - Direction Générale Culture Éducation Sport et
35031 RENNES CEDER - Tél: 16 99 28 58 13 - Fax: 16 99 25

| | | |
|----------------|----------------------------|--|
| A.P.S. | | |
| DATE: 07/04/95 | 2ème ÉTAGE BLOQ MGF | |
| | MODIFICATIONS | |
| | | |

Maitrise d'Œuvre: Architecte Cn. de PORTZEMMANN
1 rue de l'Asne 75014 PARIS Tél: 43 27 11 97 Fax: 43 27 74 79
Ingénierie: SOCIÉTÉ 361 rue de CAULLE 92142 CLAMART CE 1
Tél: 43 24 48 00 Fax: 43 30 86 62
Sous-traitant: Economiste ATEC 8 rue du Dr. GOSSELIN 94230 CACHAN
Tél: 46 15 81 81 Fax: 45 47 36 88

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8049429